

EL MOUDJAHID

LA RÉVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

APRÈS SIX ANNÉES DE GOUVERNANCE ET DE LEADERSHIP
PAR LE PRÉSIDENT ABDELMADJID TEBBOUNE

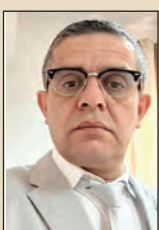


RÉCIT D'UNE ALGÉRIE QUI SE REINVENTE

- UN PAYS QUI RENAÎT
DE SES CENDRES
- LA PANDÉMIE REBAT
LES CARTES
- L'HEURE
DE LA RECONSTRUCTION
- LE TEMPS DES
RÉALISATIONS

P. 3

AHMED KHEKHAL, PATRON
DE «TBN PROKA» SPÉCIALISÉE
DANS LA VALORISATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS :



«MON PROJET
EST UNE
VRAIE
RÉVOLUTION
VERTE»

P. 21

RÉUNION DU GOUVERNEMENT



VERS L'AVÈNEMENT
D'UNE BANQUE
POSTALE

P. 5

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA NATION
REÇOIT L'AMBASSADRICE DU CANADA EN ALGÉRIE

LE RENFORCEMENT
DE LA COOPÉRATION
BILATÉRALE
AU MENU

P. 2



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA NATION REÇOIT L'AMBASSADRICE DU CANADA EN ALGÉRIE

LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE AU MENU

M^{me} Robin Lynn Wettlaufer a réitéré la position de son pays en faveur de l'arrêt de l'agression contre Ghaza et du règlement de la question sahraouie, conformément aux dispositions de la légalité internationale.

M. Azzouz Nasri, président du Conseil de la Nation, a reçu, hier, au siège du Conseil, Son Excellence M^{me} Robin Lynn Wettlaufer, ambassadrice du Canada en Algérie, venue lui rendre une visite de courtoisie. Cette rencontre a été l'occasion de passer en revue l'état des relations bilatérales historiques entre les deux pays, ainsi que les moyens de les renforcer et de les hisser à un niveau supérieur. À ce titre, Azzouz Nasri a souligné la nécessité d'œuvrer à l'élévation du niveau de coopération et de coordination dans divers domaines, à la lumière de la qualité des relations bilatérales entre l'Algérie et le Canada, établies depuis 1964, et caractérisées par un dialogue politique constructif.

Il a également plaidé pour le renforcement du partenariat économique mutuellement bénéfique et pour l'intensification des échanges commerciaux, en tirant parti des opportunités offertes par la loi sur l'investissement et le climat d'affaires stable et incitatif en Algérie, ainsi que l'accompagnement des profondes mutations et réalisations qualitatives résultant de la renaissance économique de la Nouvelle Algérie, conduite par le président de la République.

Le président du Conseil de la nation a insisté, par ailleurs, sur l'importance du rôle de la diplomatie parlementaire dans l'impulsion d'une nouvelle dynamique à la coopération parlementaire entre les deux pays. Celle-ci constitue un pilier essentiel pour soutenir les efforts de coordination bilatérale dans les instances parlementaires régionales et internationales, et pour renforcer les opportunités



d'échange, de dialogue et de concertation.

Il a également évoqué la dimension humaine qui renforce le rapprochement entre l'Algérie et le Canada, notamment à travers la présence d'une importante communauté algérienne au Canada, qui peut servir de lien entre les deux peuples et de catalyseur pour une coopération accrue entre les deux gouvernements.

De son côté, Son Excellence M^{me} Robin Lynn Wettlaufer a salué la qualité des relations entre le Canada et l'Algérie, exprimant son estime pour le précieux capital commun unissant les deux pays, qu'elle considère comme une base

solide pour renforcer la coopération, la paix et la stabilité au niveau international, notamment dans le contexte de la présence actuelle de l'Algérie en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle a affirmé que la promotion des relations d'amitié et de coopération entre les deux pays constitue un enjeu qui mérite des efforts constants, en tenant compte des capacités et des opportunités dont disposent les deux parties.

Elle a également souligné l'importance de dynamiser la coopération bilatérale dans divers domaines, dans un esprit de partenariat gagnant-gagnant.

Concernant les questions internationales et régionales d'intérêt commun, le président du Conseil de la nation a abordé les dérives graves qui marquent l'ordre mondial actuel et les déséquilibres regrettables, en raison de l'incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies à atteindre les objectifs de la Charte et les aspirations des peuples. Il a appelé à la nécessité de réformer l'ONU en fonction des nouvelles réalités internationales, de manière à permettre à tous les pays de faire entendre leur voix sur la base du principe d'égalité entre les nations, dans le but de consacrer la paix et la sécurité internationales. Azzouz Nasri a également

souligné l'importance de mobiliser tous les mécanismes de solidarité internationale, pour mettre fin au génocide à Ghaza et dans les territoires palestiniens occupés, criminaliser l'occupation sioniste et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'établissement de son État indépendant, avec pour capitale El-Qods. Il a aussi évoqué la tragédie vécue par le peuple sahraoui sous l'oppression de l'occupation et la violation du droit international, appelant à des efforts plus soutenus, pour mettre fin au colonialisme en Afrique et permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit légitime à l'autodétermination et à l'indépendance. L'ambassadrice du Canada a réaffirmé la profonde conviction de son pays en l'importance du multilatéralisme pour l'établissement d'un ordre international harmonieux, qu'elle considère comme le cadre idéal pour faire face aux défis mondiaux complexes.

Elle a insisté sur la nécessité de respecter le droit international et la souveraineté des États, tout en réitérant la position de son pays en faveur de l'arrêt de l'agression contre Ghaza et du règlement de la question sahraouie, conformément aux dispositions de la légalité internationale. En conclusion, Azzouz Nasri a exprimé la disponibilité du Conseil de la nation à contribuer activement au renforcement des liens de coopération bilatérale avec le parlement canadien, au service des intérêts des deux peuples, notamment à travers les mécanismes de diplomatie parlementaire, tels que les groupes d'amitié, les rencontres de concertation et les échanges d'expertise.

R. N.

MANSOURI, AU FORUM SUR LA COOPÉRATION SINO-AFRICAINE :

«IL FAUT ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS»

La secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Bakhta Selma Mansouri, participe aux travaux de la réunion ministérielle de suivi des recommandations du Forum sur la coopération sino-africaine qui se tient depuis hier à Changsha, dans la province du Hunan (Chine), a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. Cette rencontre «constitue une étape importante, pour renforcer la coordination entre les pays africains et la République populaire de Chine concernant les mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action conjoint 2025-2027, adopté lors du 4^e sommet du Forum à Pékin, et promouvoir davantage la coopération entre l'Afrique et la Chine vers des partenariats plus performants, conformément aux priorités de développement du continent africain», a précisé le communiqué. Dans une allocution prononcée à cette occasion, la secrétaire d'État a mis



en avant «l'importance de renforcer la dimension pratique du partenariat sino-africain, en se concentrant sur la mise en

œuvre des engagements du Forum et la création de mécanismes de suivi et d'évaluation».

Elle a également souligné «l'importance d'intensifier la coordination entre acteurs institutionnels africains et chinois, et la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des accords et mémorandums d'entente signés, notamment ceux liés aux grandes initiatives, en tête desquelles l'Initiative pour le développement mondial».

L'Algérie marque également une présence économique, lors de cet événement, avec la participation de plusieurs entreprises algériennes à l'Exposition économique et commerciale sino-africaine, organisée de jeudi à dimanche, dans le cadre du soutien aux partenariats commerciaux et du développement des opportunités de coopération et d'investissement entre acteurs économiques des deux côtés, selon le communiqué du ministère.

R. N.

EL MOUDJAHID

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Édité par l'EPE-SPA

EL MOUDJAHID

au capital social de 200.000.000 DA
20, rue de la Liberté, AlgerPrésident-Directeur Général
Directeur de la publication
Brahim TAKHEROUBTEDIRECTION GÉNÉRALE
Téléphone : 021.73.79.93 - Fax : 021.73.89.80
REDACTION EN CHEF
Téléphone : 021.73.99.31 - Fax : 021.73.90.43
Internet : http://www.elmoudjahid.dz
E-mail : elmoudjahid@elmoudjahid.dzBUREAUX RÉGIONAUX
ORAN
Maison de la Presse
3, place du 1^{er} Novembre - Tél. : (041) 29.34.94
ANNABA
2, rue Condorcet - Tél. : (038) 45.12.32
BORDJ BOU-ARRERIDJ
Ex-siège de la wilaya
Rue Mebarkia-Smail, B.B.A. 34000
Tél/Fax : (035) 68.69.63
SIDI BEL-ABBES
Maison de la presse Amis-Benaïssa
Immeuble Le Garden, S.B.A.
Tél/Fax : (048) 54.42.42
BEJAIA :
Bloc administratif, rue de la Liberté. Tél/Fax : 034.12.97.88TIZI OUZOU :
Cité Mohamed-Boudiaf (ex-2000 logis) Bâtiment 3, 1^{er} étage, Nouvelle ville
Tél. - Fax : (026) 21.73.00
MASCARA : Maison de la Presse
Rue Senouci-Habib
Tél-Fax : (045) 75.27.50
PUBLICITÉ
POUR VOTRE PUBLICITÉ, S'ADRESSER À :
L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de
Publicité «ANEPI»
Agence ANEP : 01, avenue Pasteur-Alger
Tél. : (020) 05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : (020) 05.11.48 / 020.05.13.45/020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
ORAN : 3, rue Mohamed-Khemisti
Tél. : (041) 39.10.34. Fax : (041) 39.19.04 - Téléc : 22.320
agence.oran@anep.com.dz
ANNABA : Centre d'affaires El Djouhara, 9 Avenue de l'ALN
Tél. : (038) 43.67.69 ou 72 - Fax : (038) 43.67.67
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dzRégie publicitaire
EL MOUDJAHID
20, rue de la Liberté, Alger - Tél/Fax : 021.73.56.70
ABONNEMENTS
Pour les souscriptions d'abonnements, achats de journaux ou commandes de photos, s'adresser au service commercial : 20, rue de la Liberté, Alger.
COMPTES BANCAIRES
Agence CPA Che-Guevara - Alger
Compte dinars n° 00 400 102 401 703 860 117
Agence BNA Liberté
- Dinars : 001 00605 0300 004413/14
- Devises : 001 00605031001007857
Cptes BDL - Agence Port Saïd
- Dinars : 005 001074002478620/28
- Devises : 005001074572478620/30
Édité par l'EPE-SPA
EL MOUDJAHID
Siège social : 20, rue de la Liberté, Alger
IMPRESSION
Édition du Centre : Société d'Impression d'Alger (SIA)
Édition de l'Est : Société d'Impression de l'Est, Constantine
Édition de l'Ouest : Société d'Impression de l'Ouest, OranÉdition du Sud :
Unité d'Impression de Ouargla (SIA)
Unité d'Impression de Béchar (SIA)
DIFFUSION
Centre : EL MOUDJAHID
Tél. : 021.73.94.82
Est : SARL «K.D. Ps.»
Tél-fax : 044.38.11.39
Mobile : 0550.55.21.27
Ouest : EURL KHALED DIFFUSION
Mobile : 0668.37.37.69
Béchar : EURL KHALED DIFFUSION
Mobile : 0668.37.37.69
Ouargla : EURL BENKANOU DIFFUSION
Tél : 029.76.10.88 / Mobile : 0798.31.25.38
France : IPS (International Presse Service)
Tél. 01-46-07-63-90

L'édition du 11 Juin a été tirée à 12.400 exemplaires.

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation...

APRÈS SIX ANNÉES DE GOUVERNANCE ET DE LEADERSHIP
PAR LE PRÉSIDENT ABDELMADJID TEBBOUNE

RÉCIT D'UNE ALGÉRIE QUI SE RÉINVENTE

À l'approche du sixième anniversaire de son accession à la magistrature suprême, le Président Abdelmadjid Tebboune peut légitimement revendiquer un mandat qui aura profondément marqué l'histoire de l'Algérie. Élu le 12 décembre 2019, il hérite alors d'un pays au bord de la rupture, accablé par un lourd héritage. La nation avait un genou à terre, minée par une gestion chaotique orchestrée dans l'ombre par des forces occultes, une déliquescence institutionnelle avancée et une corruption systémique qui avait gangrené jusqu'aux fondements de l'État.



■ BRAHIM
TAKHEROUBTE

C'est dans ce contexte qu'est arrivé au pouvoir Abdelmadjid Tebboune, qui a amorcé un redressement ardu, mais résolu, car porté par une volonté de réforme et de restauration de l'autorité de l'État. Avant d'administrer les remèdes d'une réforme en profondeur, dans un contexte mondial marqué par l'incertitude, le Président Tebboune a tenu à consolider deux piliers essentiels. Il s'est d'abord attaché à restaurer la confiance du peuple. Ensuite, il a veillé à préserver la souveraineté nationale, refusant que le redressement du pays se fasse au prix d'un bradage de son indépendance ou d'un effacement de sa voix sur la scène internationale. Ce double engagement, envers le citoyen et envers la nation, a constitué le socle de l'action présidentielle.

La pandémie rebat les cartes

À peine ce nouveau cycle politique entamé, voilà que surgit la pandémie mondiale de la Covid-19, rebattant brutalement les cartes des priorités nationales. Confrontées à une urgence vitale, les autorités algériennes ont naturellement fait le choix de placer la santé publique au sommet de l'agenda. Un luxe que bien des nations plus riches n'ont pas su s'offrir.

Fermeture des frontières, gratuité des soins, acquisition rapide de vaccins, mobilisation sans relâche du système de santé, sans oublier un soutien concret aux plus vulnérables : autant de décisions qui témoignent d'une résilience dont les plus sceptiques ne se remettent toujours pas. Et pendant que le monde s'interrogeait sur la conciliation entre économie et humanité, l'Algérie, elle, tranchait : la vie des citoyens, d'abord, le reste ensuite. Mieux encore, dans un contexte mondial d'austérité rampante, le pays osait des gestes sociaux d'envergure, aides exceptionnelles, maintien des subventions et, suprême audace : une allocation chômage inédite pour les jeunes sans emploi.

L'heure de la reconstruction

Au boulot ! Une fois la crise sanitaire surmontée, l'heure était à la refondation de l'État. Une nouvelle Constitution voit le jour, la vie publique est assainie, les financements politiques mieux encadrés et les collectivités locales relancées. L'indépendance de la justice est consolidée, tandis que la lutte contre la corruption prend une ampleur inédite. Ainsi, depuis 2020, des procès emblématiques révèlent l'ampleur du pillage : plus de 30 milliards de



dollars détournés ont été récupérés, symbole d'une volonté claire de tourner la page d'un système prédateur.

Le temps des réalisations économiques

L'Algérie a su garder le cap, malgré les turbulences géopolitiques. En 2023, la croissance atteint 4,1% et devrait frôler les 4% en 2024, portée par l'autofinancement, la relance industrielle et l'investissement productif. Refusant l'endettement extérieur, le pays préserve sa souveraineté financière avec plus de 70 milliards de dollars de réserves de changes, soit l'équivalent de 16 mois d'importations. L'ambition est claire : rejoindre le cercle des économies émergentes d'ici 2027, avec un PIB visé de 400 milliards de dollars. Comment y parvenir ? L'Algérie opte pour la clef de la diversification : les exportations hors hydrocarbures progressent, portées par l'agriculture saharienne, les énergies renouvelables, l'industrie pharmaceutique et les mines. Le projet phare de Gara Djebilet, lancé en 2022 et renforcé par une usine de traitement en 2023, incarne cette stratégie de valorisation des ressources minières, aux côtés des gisements de phosphate à Tébessa et de fer à Tindouf.

Le train qui va loin...

La révolution ferroviaire est une transformation majeure : la LGV Oran-Tlemcen et la Transsaharienne Alger-Tamanrasset sont des projets qui positionnent l'Algérie comme carrefour logistique entre l'Afrique et la Méditerranée.

Leader africain en pharmacie, le pays couvre 72% de ses besoins avec 218 unités de production, représentant 30% de la production continentale, grâce à une stratégie de substitution et des partenariats internationaux. Le numérique avance à grands pas : services dématérialisés,

identité numérique, modernisation fiscale et soutien actif aux start-up ouvrent la voie à une administration plus agile et à un écosystème technologique en plein essor.

La bataille de l'école

L'éducation, pilier de la stratégie nationale, entre de plain-pied dans l'ère numérique et de l'intelligence artificielle. Réformes pédagogiques, filières techniques élargies, formation professionnelle renforcée et infrastructures dédiées à l'IA dans les universités traduisent une volonté claire de modernisation. L'ouverture de l'École nationale supérieure de l'intelligence artificielle incarne cette ambition d'avenir. Sur le plan social, l'équité et de mise : 4,5 millions d'élèves ont reçu des manuels gratuits, 95% des écoles rurales servent des repas chauds et des tablettes ont été distribuées dans les zones d'ombre.

Tout pour la jeunesse

Érigée en priorité nationale depuis 2020, la jeunesse est au cœur des préoccupations du président de la République. L'allocation chômage, une première dans le monde arabe et en Afrique, dont a bénéficié 1,8 million de jeunes. Les dispositifs d'aide à la création d'entreprise (ANADE, CNAC, ANGEM) ont été réformés, pour favoriser l'innovation. Un ministère délégué aux start-up et un Fonds algérien des start-up ont vu le jour, avec à la clé des financements ciblés, un accompagnement personnalisé et un label ouvrant droit à des avantages fiscaux. Le Salon «AlgeriaDisrupt» incarne cette dynamique nationale de l'innovation. La formation professionnelle s'adapte aux métiers d'avenir : énergies renouvelables, agriculture intelligente, robotique.

Le tissu associatif et culturel est revitalisé, avec de nouveaux espaces pour la création et le sport. Les jeunes en situation de handicap ont

été pleinement intégrés : allocation mensuelle portée à 10.000 dinars, structures d'accueil modernisées et programmes d'insertion professionnelle adaptés. Le Haut Conseil de la Jeunesse incarne désormais leur place dans la gouvernance nationale.

Une politique sociale immuable

Malgré les secousses mondiales, pandémie, guerre en Ukraine, inflation, pressions géopolitiques, le pays a su préserver sa cohésion en consolidant la justice sociale. Ainsi, depuis 2020, l'Algérie s'est engagée dans une revitalisation profonde de son modèle social. La revalorisation du pouvoir d'achat s'est traduite par une hausse du SNMG, passant de 18.000 à 20.000 DA, avec un objectif fixé à 24.000 DA.

L'exonération de l'IRG pour les salaires inférieurs à 30.000 DA a bénéficié à plus de 6,5 millions de travailleurs. Dans la même dynamique, les salaires de la Fonction publique ont été relevés de 47%, entre 2022 et 2024, avec une attention particulière pour les secteurs de l'Éducation, de la Santé, de la Sécurité et de la Justice.

Les retraités ont vu leurs pensions augmenter jusqu'à 15%, et l'accès aux soins s'est renforcé. Le droit au logement demeure une priorité, avec plus de 1,3 million d'unités livrées et des dispositifs adaptés pour le Sud et les jeunes couples.

L'incroyable défi des zones d'ombre

On parle trop peu de ce qui relève pourtant de l'exploit national. Dans les régions longtemps laissées à la marge du développement, les fameuses «zones d'ombre», plus de 15.000 localités ont été arrachées à l'oubli, grâce à un effort de l'État d'une ampleur inédite. Routes ouvertes, écoles érigées au cœur de l'isolement, accès à l'eau potable et à l'électricité garanti. Centres de santé, infrastructures de base, équi-

pements publics, tout un maillage territorial a été patiemment bâti, pour réparer des décennies d'inégalités. Il ne s'agit pas de gestes symboliques, mais d'un effort colossal qui témoigne d'une volonté politique ferme : ne laisser aucun Algérien derrière.

Le redéploiement diplomatique

Longtemps effacée sur la scène diplomatique, l'Algérie a retrouvé une voix audible et souveraine. Fidèle à sa doctrine de non-ingérence et de justice internationale, elle s'impose comme médiatrice incontournable dans les crises africaines et arabes, tout en accédant à la présidence de forums internationaux. Sa diplomatie active, fondée sur la paix et la solidarité Sud-Sud, s'accompagne d'une offensive économique vers l'Afrique et l'Asie. Ferme dans ses principes, l'Algérie défend avec constance les causes justes, au premier rang desquelles la Palestine et le droit des peuples à l'autodétermination.

Un cap clair vers 2030

À six ans de l'horizon 2030, les fondations de l'Algérie nouvelle sont solidement posées. Malgré un contexte mondial instable, l'État a restauré l'autorité, regagné la confiance citoyenne et engagé des réformes profondes vers un développement durable, désormais l'enjeu est de consolider les acquis, d'accélérer les réformes et de placer l'humain au cœur du projet national. L'avenir se joue dans la jeunesse, l'éducation, l'innovation et la justice sociale.

Malgré les vents contraires d'une critique parfois systématique, souvent aveugle aux réalités profondes, le pays avance avec une détermination ferme. Tandis que certains s'attardent à scruter ses failles, les observateurs les plus sagaces, y compris les grandes institutions monétaires internationales, saluent des indicateurs en nette amélioration.

Sur le plan économique, les réformes structurelles amorcées avec rigueur portent leurs fruits, favorisant une dynamique de diversification inédite. Sur le front social, les politiques inclusives redonnent voix et dignité aux franges longtemps marginalisées. En diplomatie, le pays s'affirme désormais comme un acteur crédible capable de porter une parole souveraine, tout en favorisant le dialogue et la paix régionaux.

Ainsi, loin des caricatures, c'est un chantier de redressement global qui se poursuit, porté par une vision où le redressement économique rime avec justice sociale et souveraineté retrouvée.

Forte de ses atouts, l'Algérie s'affirme comme un acteur respecté et résolument tourné vers l'avenir.

B. T.

LE MINISTRE FAYÇAL BENTALEB ÉVOQUE UN SYSTÈME COMPLET ET DES PLUS GÉNÉREUX

123 000 FEMMES ONT BÉNÉFICIÉ DE CONGÉS DE MATERNITÉ EN 2024

Les indemnités octroyées pour couvrir ce type de congé sont passées de 9,8 milliards de dinars en 2013 à 26,5 milliards de dinars, en 2024.

■ KARIM AOUDIA

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a assuré, hier, que le système algérien de la sécurité sociale est «des plus généreux et des plus complets» vu qu'il couvre les neuf risques prévus dans la convention N° 102 de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir ceux liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, la retraite, le décès, les accidents du travail, l'infirmité, le chômage et les pensions familiales. Lors de sa présentation du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-11 de juillet 1983 relative aux assurances sociales concernant l'allongement du congé de maternité devant les membres de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale du Conseil de la nation, le ministre a notamment révélé que le nombre d'assurés en Algérie s'élève à 30 millions.

Il a aussi fait part d'une nette progression du nombre de femmes actives bénéficiant du congé de maternité, lesquelles sont passées de 94 000 en 2013 à 123 000 en 2024. Au courant de la même période, les indemnités octroyées pour couvrir ce type de congé sont passées de 9,8 à 26,5 milliards de dinars, a encore précisé le ministre. Il a également énuméré plusieurs mesures visant à améliorer les services et simplifier les démarches, comme la contractualisation avec des cliniques de maternité et le déploiement de services numériques



pour faciliter les déclarations et l'accès aux indemnités. En la matière, l'efficacité du système national de sécurité sociale se confirme aussi à travers le nombre étoffé de conventions paraphées avec les organismes de la Cnas et de la Casnos.

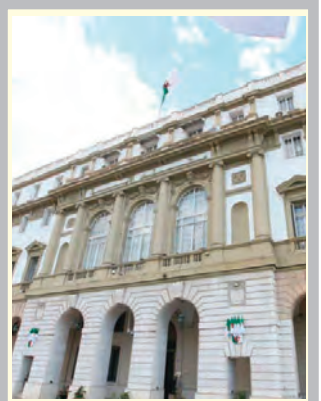
En 2024, ces conventions ont atteint 172 avec le premier et 104 avec le second, a encore informé le ministre. «Depuis le recouvrement de sa souveraineté nationale, l'Algérie a consacré dans ses constitutions successives le principe de la protection des droits des travailleurs», a ajouté Fayçal Bentaleb, précisant que concernant le congé de maternité, la première convention que l'Etat algérien a signée avec l'OIT date du 19 octobre 1962, soit juste au lendemain de l'indépendance. En vertu de cette convention, le congé de maternité s'était établi à une durée de six se-

maines avant d'être prolongé à 14 semaines à la faveur de l'entrée en vigueur de la loi 83-11. L'amendement de cette loi décidée dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République issues du Conseil des ministres du 9 février a donné lieu à l'extension du congé de maternité à cinq mois complets, avec une indemnisation à hauteur de 100% du salaire pour une durée continue de 150 jours au lieu de 98, a rappelé le ministre.

Dans son exposé du nouveau texte de projet de loi devant la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la solidarité nationale, le ministre Bentaleb a mis en relief les acquis du nouveau texte qui constitue, «une étape importante dans la concrétisation des engagements électoraux du président de la République, Abdelmadjid Tebboune,

qui accorde une attention particulière à l'enfance et à la maternité. «La réforme de la loi sur les assurances sociales s'inscrit dans la mise en œuvre des directives du président de la République, visant à renforcer les droits des femmes actives et à leur permettre de concilier vie professionnelle et responsabilités familiales», a-t-il indiqué dans son intervention en présence de la ministre chargée des Relations avec le Parlement, Kaouthar Krikou. Il a aussi insisté sur l'importance de protéger les droits de l'enfant et de lui assurer une prise en charge médicale, sociale et psychologique, ainsi que sur la nécessité d'autonomiser les femmes et de répondre à leurs besoins sanitaires, psychologiques et sociaux. Il a également mis en avant que le texte visait à améliorer les conditions des mères algériennes, notamment celles ayant des nouveau-nés souffrant d'un handicap ou de maladies graves, tout en renforçant le soutien aux personnes en situation de handicap, dans le cadre des mesures sociales adoptées par le Président Tebboune en faveur de toutes les familles algériennes. Suite à sa présentation, les membres de la commission ont salué cette initiative législative, qui s'inscrit dans l'amélioration des services sociaux offerts aux salariés, en particulier aux femmes actives, tout en louant les efforts déployés dans le secteur, reflétant la volonté politique de renforcer la protection sociale.

K. A.



SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE LA NATION 9 QUESTIONS ORALES À 4 MINISTRES

■ TAHAR KAÏDI

Le Conseil de la nation tiendra, aujourd'hui (jeudi), une séance plénière consacrée aux questions orales adressées à des membres du gouvernement.

Pilier essentiel du contrôle démocratique, garantissant la transparence et la responsabilité du gouvernement, les préoccupations des sénateurs concernent, notamment, les secteurs de l'Énergie et des Mines, l'Intérieur et collectivités locales, l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique, et la Communication.

T. K.

AMAR TAKDJOUT À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL : «LES RELATIONS ÉCONOMIQUES NORD-SUD DOIVENT ÊTRE REVUES»

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a pris part aux travaux de la 113^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT), instance décisionnelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui se tient du 2 au 13 juin en cours à Genève (Suisse). Dans son intervention, après la reprise des travaux de la Conférence en son 10^e jour, le secrétaire général de l'UGTA, Amar Takdjout, a qualifié, «d'événement historique» l'adhésion de la Palestine à l'OIT en tant que membre observateur. «Nous saluons avec force, l'événement historique que constitue l'adhésion de la Palestine à l'OIT en tant que membre observateur. Nous sommes convaincus que ce n'est qu'une étape vers la reconnaissance de la Palestine en tant que membre à part entière. Telles sont les leçons du cours de l'Histoire», a affirmé le SG de l'UGTA. Par ailleurs, M. Takdjout a abordé des «dossiers d'une importance internationale majeure», saluant à cette occasion «la force du rôle his-

torique joué par l'OIT dans l'amélioration des conditions de travail et de vie de centaines de millions de travailleurs et de leurs familles à travers le monde».

Il a indiqué avoir apprécié «le rôle historique de l'OIT dans l'amélioration des conditions d'emploi et de vie de centaines de millions de travailleurs et leurs familles à travers le monde, grâce aux normes qu'elle a produites et les textes en découlant», relevant toutefois qu'«il reste beaucoup à faire, au vu de l'augmentation de la pauvreté et des inégalités dans le monde, tant au sein des pays qu'entre les pays du Nord et du Sud». En outre, M. Takdjout a exprimé sa vive inquiétude face «à la dégradation continue de l'environnement et des catastrophes climatiques qui en résultent, lesquelles affectent de manière disproportionnée les pays du Sud», mettant ainsi l'accent sur «la nécessité de ne pas négliger l'impact négatif des mutations technologiques rapides et de l'intelligence artificielle sur la nature des rela-



tions de travail, les conditions d'emploi et la protection sociale». En ce sens, il a estimé que «le modèle de développement adopté dans le monde, notamment depuis quatre décennies, est l'une des principales causes de cette dégra-

dation», rappelant que ce modèle «a démantelé le contrat social d'après-guerre mondiale et ouvert la voie à la crise multiforme actuelle ainsi qu'à ses répercussions sur le développement économique et social mondial».

Le SG de l'UGTA a également appelé à «la nécessité de revoir les relations économiques entre les pays du Nord et du Sud», selon une vision qui «inclut la mobilisation de toutes les ressources naturelles au service du développement et des intérêts des peuples, en particulier ceux des pays du Sud, dans le cadre d'une coopération fondée sur le co-développement et la solidarité».

Il a également salué l'initiative de la 113^e CIT d'aborder des dossiers sensibles tels que l'économie des plateformes, les dangers biologiques ainsi que les accidents et maladies professionnelles, dans l'objectif d'aboutir à des normes qui, a-t-il dit, resteront fidèles aux principes fondateurs de l'OIT et à ses textes en vigueur.

Dans ce cadre, M. Takdjout a insisté sur «l'urgence pour l'OIT de renforcer les capacités des Organisations syndicales à accomplir leurs missions, notamment par la formation, en particulier dans les pays en développement».

RÉUNION DU GOUVERNEMENT VERS L'AVÈNEMENT D'UNE BANQUE POSTALE

Par banque postale, le gouvernement entend une entité financière appelée à gérer les comptes postaux courants des particuliers sous forme de comptes bancaires, tout en assurant les prestations spécifiques aux banques.

■ FARID AÏT SAÂDA

Une réunion du gouvernement s'est tenue hier mercredi sous la présidence du Premier ministre, Nadir Larbaoui. La réunion a eu pour principal thème l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes complémentaires concernant certaines wilayas, un axe principal de la vision stratégique du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à réduire les différences en matière de développement entre les wilayas et à booster la dynamique économique et sociale de ces wilayas. M. Tebboune a consacré de nombreuses réunions et rencontres à l'amélioration du niveau de vie dans les wilayas de l'intérieur en veillant notamment à la suppression des zones d'ombre, à multiplier les projets de développement local et à privilégier l'emploi d'une main-d'œuvre locale lors du lancement de nouveaux projets ou de nouvelles unités industrielles.

Ensuite, le gouvernement a entendu un exposé sur la connexion des exploitations et projets agricoles majeurs au réseau électrique, entrant dans le cadre de la mise en



œuvre du programme ambitieux d'assurer la sécurité alimentaire, décidé par le président de la République. A cet effet, le gouvernement a été informé des énormes moyens mobilisés par l'Etat pour relever les défis logistiques et réussir ces projets stratégiques, en adoptant notamment des solutions

techniques innovantes garantissant une couverture énergétique en adéquation avec les besoins croissants des régions concernées. La sécurité alimentaire en matière de produits stratégiques (céréales, légumineuses, lait, huile...) a été érigée, par le président de la République, en priorité nationale, encourageant

les investissements productifs en la matière, notamment en mettant en valeur et en emblavant des terres dans le Grand-Sud.

Dans le cadre des efforts de renforcement et de modernisation des services bancaires, le gouvernement a écouté un exposé sur le projet d'avènement d'une banque postale sous la forme d'une filiale d'Algérie Poste, susceptible de rapprocher les citoyens des prestations bancaires, d'attirer les avoirs financiers et d'améliorer les prestations financières globales et diverses. Par banque postale, le gouvernement entend une entité financière appelée à gérer les comptes postaux courants des particuliers sous forme de comptes bancaires, tout en assurant les prestations spécifiques aux banques (prêts, épargne...). L'avantage d'une banque postale est que les clients existent déjà (les titulaires de comptes postaux courants), tout comme le réseau (les très nombreuses agences et bureaux d'Algérie Poste). Autre avantage : le titulaire d'un compte à la banque postale ne serait pas dans l'obligation d'être également titulaire d'un compte bancaire pour des opérations financières nécessitant la pos-

session d'un compte dans une banque. Par ailleurs, le gouvernement a entendu un exposé sur l'évaluation de l'organisation des épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM) entre le 1^{er} et le 3 juin 2025, en tant qu'étape importante du parcours scolaire des élèves, lesquelles épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions marquées par la gouvernance, la transparence et l'honnêteté pédagogiques.

Enfin, le gouvernement a entendu un exposé sur le projet portant stratégie de gestion et de traitement des déchets pour la période 2025-2029, considéré comme un plan national visant à construire un système efficace et complémentaire de gestion des déchets basé sur la réduction de leur volume, l'amélioration du tri, la valorisation et la création d'emplois écologiques en renforçant la participation locale et en contribuant à améliorer la qualité de l'environnement. Il s'agit-là d'un autre axe que l'Etat a érigé en priorité, surtout dans l'optique de construire une industrie de recyclage des déchets durs et liquides, dont principalement les eaux usées.

F. A.

PRESSION DE LA DETTE EXTÉRIEURE EN AFRIQUE

AFREXIMBANK SOULIGNE L'EXCEPTION ALGÉRIENNE

■ MOKRANE AÏT OUARABI

L'Algérie s'affirme comme une rare enclave de solidité financière dans un continent sous pression, grâce à une discipline budgétaire rigoureuse et une couverture confortable de ses besoins en importations. C'est ce que révèle le dernier rapport d'Afreximbank. Intitulé «Etat des lieux du fardeau de la dette en Afrique et dans les Caraïbes», le rapport met en exergue l'exception algérienne en matière de soutenabilité et de solvabilité financière au niveau continental. En effet, si la majorité des économies africaines peinent à contenir l'emballement de leur dette extérieure, l'Algérie fait bien figure d'exception, avec un ratio dette/exportations qui demeure largement maîtrisé grâce à une politique budgétaire rationnelle et prudente. Cette politique fait qu'aujourd'hui, l'Algérie est considérée comme le pays le moins exposé au niveau africain au risque de surendettement, là où d'autres, à l'instar du Maroc, de l'Erythrée et du Soudan, croulent sous les dettes. Selon les données chiffrées contenues dans ce rapport, pas moins de quatorze pays africains franchiront, en 2025, le seuil critique des 180 % pour ce ratio, seuil au-delà duquel le risque de détresse financière s'envole, d'après les standards du Cadre de viabilité de la dette (DSF). Certains pays comme l'Erythrée et Sao Tomé-et-Principe culminent à des niveaux vertigineux, dépassant même les 800 %, ce qui révèle une fragilité structurelle extrême. À contre courant de cette dynamique dégradée, l'Algérie affiche le plus faible ratio du continent, situé loin en dessous de ce seuil. Ce faible ratio n'est bien évidemment pas venu du néant. Bien au contraire, il résulte d'un double levier, constitué à la fois d'une gestion prudente de l'endettement et d'une performance solide à l'export, principalement portée par les hydrocarbures mais consolidée par la di-



versification des exportations. Mais la performance de l'Algérie ne s'arrête pas à ce niveau-là. En matière de réserves de change, le pays surclasse également la moyenne africaine, avec près de 17 mois de couverture des importations anticipés en 2025. Le rapport souligne ainsi le fait que l'Algérie sur-

vole le seuil minimal recommandé par le FMI qui est de trois mois, se plaçant parmi les économies les plus résilientes d'Afrique. Pour illustrer ce contraste entre l'Algérie et le reste du continent africain où la situation financière se détériore de plus en plus, Afreximbank indique que la couverture

moyenne des importations qui dépassait 10 mois entre 2005 et 2007, s'est réduite à 4,5 mois en 2023 et pourrait tomber à 4,3 mois en 2025. Selon donc les projections d'Afreximbank, seuls 28 pays devraient encore dépasser le seuil des trois mois l'an prochain. À l'opposé, certains pays frôlent le précipice, à l'instar du Zimbabwe, du Bénin et de la République du Congo. Tous ces pays et bien d'autres devraient enregistrer moins d'un mois de couverture, exposant leurs économies à une crise imminente de la balance des paiements.

Face à cette fragilité croissante, Afreximbank tire la sonnette d'alarme et recommande des mesures urgentes et claires, telles qu'une gestion rigoureuse des réserves, la diversification des actifs mais surtout l'élargissement de la base des exportations vers des secteurs plus résilients et à forte valeur ajoutée tels que l'industrie de la transformation. Dans cette Afrique qui croule sous les dettes, l'Algérie s'impose comme un cas d'école qui prouve qu'avec rigueur, prévoyance et souveraineté économique, la stabilité financière n'est pas un mirage mais une ambition bien atteignable.

M. A. O.

LE MAROC PARMi LES PAYS LES PLUS ENDETTÉS D'AFRIQUE

Le Maroc est englouti dans la spirale de l'endettement extérieur jusqu'à des niveaux inquiétants, hypothéquant son économie, déjà fragile, avec une dette extérieure en constante hausse. Selon les chiffres avancés dans le rapport semestriel de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), intitulé «Etat des lieux du fardeau de la dette en Afrique et dans les Caraïbes», le Maroc est classé au 4^e rang des pays africains les plus endettés, avec une dette extérieure représentant 5,9% de l'encours continental, s'élevant à environ 1.200 milliards de dollars. La dette extérieure marocaine s'élève, selon les mêmes données, à près de 69 milliards de dollars. La

banque a mis en garde contre les coûts d'emprunt de plus en plus élevés et l'exposition croissante des pays africains les plus endettés aux créanciers privés ainsi qu'à la persistance du risque souverain qui peuvent compromettre leur résilience budgétaire. La dette extérieure totale de l'Afrique devrait dépasser 1.300 milliards de dollars d'ici la fin de l'année 2025, selon la Banque. Evoquant un contexte mondial marqué par les incertitudes, la Banque africaine d'import-export a préconisé une «gestion rigoureuse des finances publiques» et encouragé l'ensemble des pays africains à «réduire leur dépendance à l'égard de l'endettement extérieur». APS

LE COMMANDANT DES FORCES AÉRIENNES L'A CONFIRMÉ :

«L'ALGÉRIE A ACQUIS DES AVIONS DE 5^e GÉNÉRATION»

● NOTRE PAYS DEVIENT AINSI LE PREMIER PAYS D'AFRIQUE À POSSÉDER DES AVIONS DE 5^e GÉNÉRATION

■ NEILA BENRAHAL

C'est confirmé, l'Algérie a acquis des avions de 5^e génération, des appareils ultramodernes. Avec cette nouvelle acquisition, l'Algérie devient le premier pays d'Afrique à posséder un avion de 5^e génération visant le renforcement des capacités de ses forces aériennes.

Dans un contexte international et régional marqué par des menaces hybrides, des conflits de haute intensité et l'accélération des innovations technologiques, «les forces aériennes de l'ANP jouent un rôle central et stratégique dans le dispositif de défense de la souveraineté nationale», affirme la revue *El Djeich*, dans son dernier numéro.

Les forces aériennes ne constituent plus désormais un simple appui aux forces, elles sont devenues un véritable levier de prise de décision. Elles sont dotées d'équipements aériens modernes, notamment des avions de 4^e et 5^e générations, équipés de technologies de pointe. C'est ce qu'a indiqué le commandant des Forces aériennes, le général major Zoubir Ghouila.

Dans une interview accordée à *El Djeich*, qui, dans son dernier numéro, a consacré un dossier intitulé «Nos Forces aériennes, pilier de



notre souveraineté nationale», le responsable a indiqué que «les forces aériennes continuent de développer leurs capacités techniques et opérationnelles, pour être au diapason de l'évolution technologique et s'adapter aux différentes mutations en cours».

Il a assuré que «posséder des équipements modernes et de pointe est essentiel pour le renforcement des capacités des forces, mais la ressource humaine reste le capital le plus précieux de l'ANP, et notre priorité la plus absolue est de former des personnels qualifiés».

À une question sur la stratégie adoptée pour répondre aux exigences des guerres modernes et faire face à toute menace éventuelle, le haut responsable a répondu que «les forces aériennes sont une arme stratégique, efficace et dissuasive. C'est pourquoi le Haut commandement de l'ANP déploie des efforts considérables pour renforcer les capacités techniques et opérationnelles de notre armée de l'aviation, et ce à travers l'acquisition d'équipements aériens modernes, notamment par des avions de 4^e et 5^e générations, équi-

pés de technologies de pointe». Les capacités des forces aériennes n'ont cessé de croître, relève-t-il, notamment grâce au renforcement de leur flotte par des avions et équipements plus performants, afin de suivre le progrès technologique.

Les forces aériennes ne constituent plus désormais un simple appui aux forces, elles sont devenues un véritable levier de prise de décision. Ainsi, le général-major a mis en avant le rôle vital des forces aériennes dans la protection de la sécurité nationale et la défense de la souveraineté de notre pays. Il a

précisé que les forces aériennes assument plusieurs missions stratégiques et opérationnelles. Il a cité «la défense de l'espace aérien national, à savoir la surveillance et la protection contre toute intrusion ou menace aérienne provenant d'avions ennemis ou des cibles aériennes, en coordination avec les forces de défense aérienne».

Les Forces aériennes participent désormais à la «Reconnaissance et la guerre électronique». Leur mission consiste également à «la collecte de renseignements et reconnaissance aérienne, ainsi que la neutralisation des brouillages électroniques ennemis et exploitation des données aériennes». Afin de maintenir le rythme de rehaussement des capacités de combat de nos forces, «des mesures ont été prises dans divers domaines et secteurs, notamment celui de la guerre électronique, de la détection et de la défense contre les attaques aériennes, et d'y œuvrer sans relâche». Le général-major a ajouté également «l'estimation de la menace, étude des cibles et activités de la guerre électronique et son emploi contre des cibles ennemies terrestres, navales et aériennes».

Il a également mis l'accent sur le développement des systèmes de vol sans pilote, «afin de renforcer leur utilisation dans le corps de bataille».

N. B.

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT L'ENGAGEMENT DES FORCES AÉRIENNES

Outre les missions de défense et les missions humanitaires, les Forces aériennes se sont engagées dans la lutte contre les feux de forêts. Selon la revue *El Djeich*, il est dit que depuis que les premiers avions de lutte contre les incendies, nouvellement acquis, ont atterri sur les pistes des aéroports d'Algérie, le 24 juillet 2023, ces appareils sont entrés en urgence dans une phase de test réel et ont prouvé leur efficacité lors de l'exécution de leurs premières missions dans la lutte contre les incendies qui ont touché la région de Bejaïa durant l'été, de la même année. «Ces nouveaux bombardiers d'eau se sont imposés comme un véritable bouclier aérien, en permanence sur la brèche, tant on les retrouve aux premières lignes à chaque incendie», véritables défis à relever en luttant contre «un ennemi agressif et impitoyable».

Une disponibilité extrême en permanence et les avions sont également «prêts à répondre à tout appel et à n'importe quel moment pour la protection de notre patrimoine forestier», assure *El Djeich*.

L'escadron précise : «Chaque avion a son propre équipage, composé de quatre militaires. Le commandant de bord est la tête pensante et celui qui oriente l'équipage du bombardier d'eau, que ce soit pour les couloirs aériens à emprunter pour se rendre sur le site de l'incendie ou la gestion des situations d'urgence. Concernant les caractéristiques techniques de cet avion, le lieutenant-colonel Benamara, commandant de bord et adjoint au commandant de l'escadron, a confié à la revue, que la vitesse élevée de ces appareils leur permet «d'accéder aux sites d'incendie en un temps record, car le facteur de temps est décisif pour empêcher la propagation du feu et le maîtriser».

L'aéronef est non seulement distingué par sa vitesse «mais également sa capacité d'em-



port de 12.000 litres d'eau à chaque sortie aérienne», ce qui lui permet d'opérer avec efficacité dans la lutte contre les incendies. Par ailleurs, les avantages de cet avion ne se limitent pas qu'à la vitesse et à la grande capacité de chargement d'eau, il se caractérise également par sa «flexibilité dans les manœuvres, en particulier dans les zones montagneuses aux reliefs escarpés, ce qui lui permet de voler avec précision, même dans les conditions météorologiques les plus difficiles».

El Djeich a mis en avant l'importance de la coordination. «Lutter contre les incendies est un effort collectif qui exige une coordination et une coopération étroite entre l'équipage de l'avion de lutte contre les feux, les unités de la Protection civile et les équipes d'appui et de soutien au sol. Sur ce point, le

copilote, le commandant Menaceri, a souligné la nécessité «d'être en contact permanent avec les sapeurs-pompiers déployés au sol, dans la mesure où ce sont eux qui nous orientent vers les lieux nécessitant notre intervention et nous portent assistance dans la détermination des objectifs».

En effet, le largage des eaux depuis les airs n'est pas une simple procédure technique exécutée en appuyant sur un bouton, c'est une décision d'une grande importance et de précision car elle exige l'assimilation de la nature du sol ainsi que le périmètre des feux. La mission est difficile. L'adjudant Chenouf a évoqué «le degré de complexité qui accompagne cette opération dont la priorité majeure est le sauvetage de vies humaines et de biens».

N. B.

BILAN HEBDOMADAIRE DE L'ANP REDDITION D'UN TERRORISTE ET ARRESTATION DE 3 ÉLÉMENTS DE SOUTIEN

Un terroriste s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar, alors que 3 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans différentes opérations, durant la période du 4 au 10 du mois en cours, a indiqué hier, un bilan opérationnel de l'ANP. Dans le cadre de la lutte antiterroriste et «grâce aux efforts des unités de l'ANP, le terroriste dénommé Ghennami Salek s'est rendu aux autorités militaires de Bordj Badji Mokhtar en 6^e Région militaire, en sa possession un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, une quantité de munitions et divers effets, alors que d'autres détachements de l'ANP ont arrêté trois éléments de soutien aux groupes terroristes, dans différentes opérations à travers le territoire national».

R. N.

AIR ALGÉRIE DÉVOILE SA FEUILLE DE ROUTE ENVIRONNEMENTALE

CAP SUR LA DÉCARBONATION

La compagnie nationale Air Algérie a réaffirmé, hier lors d'un atelier de formation dédié aux journalistes à Alger, son engagement résolu en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

■ MOHAMED MENDACI

Dotée d'une cellule environnementale et d'un plan d'action structuré, l'entreprise s'apprête à quantifier de manière exhaustive ses émissions de CO₂ et à multiplier les initiatives, pour un ciel plus «bleu», répondant ainsi aux orientations nationales et aux défis climatiques mondiaux.

Face à une audience de professionnels des médias, la représentante d'Air Algérie, Amel Derrough, a détaillé la stratégie de la compagnie, pour réduire son empreinte carbone. Un chantier majeur est en cours, pour généraliser et quantifier précisément les émissions de dioxyde de carbone, englobant, non seulement les opérations en vol, mais aussi les activités au sol et la maintenance.

Cette démarche, intégrée dans un plan d'action global, aboutira à l'établissement d'un bilan carbone complet. Ce diagnostic précis permettra d'identifier les principales sources d'émission et, par conséquent, de cibler efficacement les projets d'atténuation.

Parmi les initiatives concrètes annoncées, Air Algérie prévoit une réduction significative de sa consommation énergétique. Plus encore, la compagnie s'engage dans des projets de séquestration de carbone, notamment à travers des opérations de plantation d'arbres et la préservation d'espaces naturels, a expliqué M^{me} Derrough.

Ces efforts, une fois concrétisés, feront l'objet d'une certification qui pourrait être valorisée, notamment dans le cadre des réglementations environnementales de l'Union européenne. L'objectif affiché est clair : une diminution substantielle des émissions, marquant une véritable transformation écologique de l'opérateur national.

En tant qu'acteur clé du transport aérien en Afrique, Air Algérie se positionne au cœur de l'effort mondial de décarbonation du secteur. Cette accélération vers des pratiques durables est dictée, tant par les impératifs de réduction de son empreinte carbone, conformément aux orientations du gouvernement algérien, que par les engagements internationaux du pays.

L'Algérie a, d'ailleurs, intégré dans sa



Contribution déterminée au niveau national (CDN) un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 7% à 22% sur la période 2021-2030, un engagement toutefois conditionné à l'obtention d'un soutien financier et technologique international. Cet effort national est d'autant plus primordial que la région de l'Afrique du Nord est identifiée comme particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment la hausse des températures.

Un point économique sensible a également été abordé : l'obligation actuelle pour Air Algérie d'acheter des certificats carbone sur le marché de l'Union européenne, pour ses vols intra-européens. Cette contrainte représente une perte non négligeable en devises pour la compagnie et pour le pays.

Pour y remédier, Air Algérie collabore activement avec le ministère de l'Environnement, afin de mettre en place un système de certification carbone en Algérie. L'objectif est de permettre à la compagnie, et potentiellement à d'autres acteurs nationaux, d'acquérir

ces certificats localement, favorisant ainsi une économie circulaire et préservant les réserves de change.

Cet atelier de formation a ainsi permis de souligner la prise de conscience et la mobilisation d'Air Algérie face aux enjeux environnementaux. La compagnie aérienne nationale semble déterminée à jouer son rôle dans la transition écologique, un engagement essentiel pour un développement durable du secteur et du pays.

C'est dans cette optique qu'Air Algérie prend l'initiative d'organiser un Séminaire environnemental, qui se veut une plateforme de dialogue et d'action rassemblant l'ensemble des parties prenantes : compagnies aériennes, régulateurs, pouvoirs publics et acteurs industriels. L'objectif est d'identifier des leviers concrets de décarbonation, de mutualiser les bonnes pratiques, de partager les expériences et de structurer ensemble une feuille de route pour une aviation plus durable, résiliente et intégrée à son territoire.

M. M.

1^{re} ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE ET DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

15 000 KM DE RAILS À L'HORIZON 2030

Le réseau national ferroviaire, estimé aujourd'hui à environ 5.000 km, atteindra 15.000 kilomètres à l'horizon 2030. C'est ce qu'a indiqué, hier à Oran, le secrétaire général du ministère des Transports, Djamel-Eddine Abdelghani Dridi.

Intervenant lors de sa visite des divers stands de la 1^{re} édition du Salon international de l'industrie et des infrastructures ferroviaires «Algeria Rail Expo 2025», qui s'est ouvert hier au Centre des conventions (CCO) Mohamed-Benahmed (Oran), le SG a indiqué que l'encouragement de la production nationale, pour répondre aux besoins du marché local, la réalisation des projets en cours, avec des matières premières algériennes à 100% dans le but de réduire la facture d'importation, et le sou-

tien aux entreprises nationales, publiques et privées, dans l'accompagnement du secteur ferroviaire, est une priorité pour l'État.

Dridi a, à cette occasion, mis l'accent sur l'importance de la formation dans le secteur de l'industrie ferroviaire, ainsi que sur la valorisation des compétences nationales, en particulier les jeunes. Cela, pour concrétiser les projets d'envergure structurants, à l'instar de la ligne Alger-Tamanrasset, en cours de réalisation à 100 % par des compétences algériennes.

À rappeler que ce Salon, tenu sous le haut patronage du ministre des Transports, Saïd Sayoud, et à l'initiative de l'agence de communication et d'événements économiques, MOCA Com, en partenariat avec le Centre des conventions d'Oran, réunit 22 ex-

posants venus d'Algérie, et de trois pays, la Chine, l'Italie et la France, en l'occurrence. En outre, plusieurs experts et professionnels du secteur présenteront leurs savoir-faire en la matière.

Ce Salon, qui s'étale sur quatre jours, regroupe les différents métiers et les principaux acteurs du secteur, notamment les entreprises spécialisées dans la réalisation d'infrastructures, la fabrication d'équipements, de câbles électriques, de locomotives, de wagons ferroviaires, ainsi que de systèmes de signalisation.

Cet événement permettra aussi aux professionnels de découvrir les dernières innovations et technologies dans le domaine ferroviaire, tout en explorant de nouvelles solutions, pour le développement des infrastructures ferroviaires en Afrique, d'après les

organisateurs. Il s'agit aussi de réaliser une plateforme d'échange optimale dédiée à promouvoir le savoir-faire dans l'industrie ferroviaire, à créer des opportunités de partenariat et à faciliter les échanges autour des défis et solutions liés au rail en Afrique.

À signaler que, lors de cette édition, des conférences thématiques sur les thèmes «L'industrie ferroviaire en Algérie», «L'industrie ferroviaire et la transition énergétique en Algérie», «Le développement durable et l'impact environnemental du chemin de fer» et «La mise en œuvre de projets de signalisation ferroviaire grâce aux compétences algériennes», ont également été animées.

Synthèse :
Zouheyr Douakha

JOURNÉE MONDIALE
DU DONNEUR
DE SANG
PLUS DE 721 000
POCHES
COLLECTÉES
EN 2024

■ RADJA
BENHAMEURLAÏNE

Alors que le monde s'apprête à célébrer, le 14 juin prochain, la 21^e édition de la Journée mondiale du donneur de sang, l'Algérie affiche un bilan encourageant en matière de collecte de sang. L'Agence nationale du sang (ANS) a, en effet, annoncé, hier, une augmentation significative du nombre de dons enregistrés depuis le début de l'année 2024. Selon le communiqué de l'institution, 721.716 poches de sang ont été collectées à travers le pays, entre janvier et début juin, soit une hausse de 6,62 % par rapport à la même période en 2023. Ce chiffre témoigne, non seulement d'une dynamique positive, mais aussi de l'implication croissante de la population dans cet acte solidaire, devenu vital pour de nombreux malades. Chaque jour, des milliers de patients, en attente de transfusion, qu'il s'agisse de victimes d'accidents, de malades chroniques ou de personnes devant subir une intervention chirurgicale, dépendent de la disponibilité du sang, pour espérer survivre.

Dans son rapport, l'ANS précise que 866.122 personnes se sont présentées cette année dans les 261 structures de transfusion sanguine réparties sur l'ensemble du territoire national. Parmi ces donneurs, 56 % ont fait le geste de manière entièrement bénévole, tandis que 44 % ont donné leur sang pour un proche dans le besoin. Un autre indicateur attire l'attention : la participation masculine demeure largement majoritaire, avec 88 % des donateurs identifiés comme des hommes, un déséquilibre persistant d'année en année, que les autorités sanitaires tentent de corriger en multipliant les campagnes d'information ciblées.

Placée sous le slogan «Donnez votre sang, donnez l'espoir : ensemble, nous sauvons des vies», l'édition 2024 de la Journée mondiale du donneur de sang se veut un moment fort de sensibilisation. L'objectif est double : promouvoir la culture du don volontaire et régulier, et garantir un approvisionnement sécurisé des banques de sang tout au long de l'année. Pour marquer cette occasion, l'ANS, en partenariat avec les directions de la santé, la Fédération algérienne des donneurs de sang, de nombreuses associations locales, ainsi que des entreprises publiques et privées, organise une série d'événements de proximité dans plusieurs wilayas. Collectes mobiles, stands d'information, animations pédagogiques et hommages aux donateurs réguliers sont au programme, afin de mobiliser toutes les catégories de la population.

R. B.

FACE AU FLÉAU DU TRAVAIL DES ENFANTS L'ALGÉRIE RÉAFFIRME SON DEVOIR DE PROTECTION

À l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée chaque 12 juin depuis son instauration en 2002 par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Algérie se joint à l'élan international visant à dénoncer et à éradiquer l'exploitation des enfants à des fins économiques.

■ KAMELIA HADJIB

Le thème retenu cette année, «Les progrès sont visibles, mais il reste beaucoup à faire : accélérons nos efforts !», résonne tout particulièrement dans le contexte international marqué par la recrudescence des conflits et des crises socioéconomiques.

Selon les estimations les plus récentes, 160 millions d'enfants dans le monde étaient concernés par ce phénomène début 2020, soit près d'un sur dix. Face à ce constat alarmant, l'Algérie affiche une position exemplaire.

Les statistiques nationales révèlent un taux de travail des enfants quasi nul, corroboré par des campagnes de contrôle rigoureuses menées sur le terrain. Cet état de fait, conjugué à un taux de scolarisation de 99 %, témoigne de la solidité du cadre institutionnel et juridique déployé pour préserver les droits fondamentaux des enfants.

L'arsenal législatif algérien repose sur un socle constitutionnel et réglementaire ren-



forcé par l'adhésion précoce aux principaux instruments juridiques internationaux.

Ces engagements se traduisent dans la législation nationale par des mesures strictes interdisant le travail des enfants de moins de 16 ans, appuyées par des dispositifs de contrôle efficaces. Au-delà de la lutte contre

le travail des enfants, c'est l'ensemble de la politique nationale en matière de protection de l'enfance qui se trouve consolidée. La stratégie algérienne repose sur la reconnaissance de l'enfant en tant que sujet de droit, au cœur des priorités publiques.

La célébration de cette journée mondiale

rappelle avec force que le respect des engagements internationaux n'est pas une formalité, mais un impératif éthique et sociétal. L'Algérie, en ce sens, réaffirme son choix résolu : celui d'une société qui place l'enfance au cœur de son avenir.

K. H.

SABRINA GAHAR, RAPPORTEURE SPÉCIALE AUPRÈS DU CAEDBE : « LE TRAVAIL DES ENFANTS EST QUASI INEXISTANT EN ALGÉRIE »

Professeure en psychologie clinique, Sabrina Gahar, également Rapporteuse spéciale sur les enfants en mouvement auprès du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), alerte sur la persistance des différentes formes d'exploitation infantile à travers le continent. Dans cet entretien, elle revient sur les réalités actuelles, les formes les plus répandues d'exploitation, les vulnérabilités spécifiques des enfants migrants, ainsi que sur la situation en Algérie et les mécanismes de protection juridiques existants.

■ Entretien réalisé par : KAMELIA HADJIB

El Moudjahid : Alors qu'aujourd'hui, comme de nombreux pays dans le monde, l'Algérie célèbre la Journée mondiale contre le travail des enfants, une question demeure : peut-on encore dire que le travail des enfants constitue une réalité préoccupante ?

Sabrina Gahar : Effectivement, l'exploitation des enfants demeure une réalité préoccupante de nos sociétés contemporaines. Elle prend des formes multiples : travail forcé, servitude domestique, exploitation sexuelle, exploitation économique, mendicité forcée et, parfois même, la traite des enfants. Ce sont généralement des formes d'exploitation qui s'entrecroisent, et qui peuvent représenter une menace grave pour le développement de l'enfant, pour son bien-être, pour sa santé, pour sa dignité, mais aussi pour sa capacité à jouir pleinement de ses droits fondamentaux.

L'exploitation désigne toute situation dans laquelle un enfant est utilisé par une autre personne ou carrement par un réseau, à des fins de profit, de domination ou de manipulation, dans des conditions qui portent atteinte à sa dignité, à ses droits fondamentaux, et qui peuvent compromettre son développement phy-

sique, psychologique, éducatif et moral.

Quelles sont, aujourd'hui, les formes les plus répandues d'exploitation des enfants ?

Les enfants subissent aujourd'hui différentes formes d'exploitation, qui sont souvent croisées. L'une des premières que l'on retrouve est le travail précoce, parfois dangereux, notamment dans l'agriculture, l'artisanat et certains petits commerces. À cela s'ajoute l'exploitation domestique, qui touche en particulier les filles, souvent déplacées, isolées, sans famille ou sans appui familial – donc sans aucune forme de protection. La mendicité forcée constitue une autre forme d'exploitation très présente. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une mendicité organisée, parfois transfrontalière, et qui relève de réseaux structurés. L'exploitation sexuelle est également une réalité grave, et elle a aujourd'hui pris une nouvelle dimension avec le numérique. On parle désormais de cybersexualité, avec une présence croissante de réseaux organisés sur Internet, qui utilisent des enfants à travers la toile.

Par ailleurs, des enfants sont aussi utilisés à des fins criminelles,



et compris dans le cadre de la traite des êtres humains ou dans certains trafics, notamment dans les contextes de migration irrégulière.

Vous avez évoqué la problématique de la migration irrégulière. Comment se manifeste précisément l'exploitation des enfants dans ces situations ?

En tant que Rapporteuse spéciale sur les enfants en mouvement auprès du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, je peux affirmer que les enfants migrants non accompagnés sont parmi les plus exposés à l'exploitation, notamment le long des routes migratoires et dans les différentes trajectoires de déplacement.

À ce sujet, le Comité africain a mené, en 2023, une étude thématique dédiée à ces enfants, qui appelle les États à renforcer les mécanismes de protection transfrontalière et à intégrer les besoins de ces enfants dans les politiques nationales. Il est essentiel de reconnaître leur vulnérabilité spécifique, et de ne pas les exclure des dispositifs de protection. Toujours à l'échelle africaine, certaines pratiques néfastes à l'égard des enfants, parfois d'origine culturelle, restent malheureusement d'actualité.

Qu'en est-il de la situation et de l'ampleur du phénomène en Algérie ?

En Algérie, le travail des enfants demeure presque inexistant, avec un taux estimé à seulement 0,5% en 2021, selon les données officielles du ministère du Travail. Ce chiffre particulièrement bas s'explique par l'existence de multiples facteurs de protection structurels, qui constituent un rempart efficace contre les différentes formes d'exploitation infantile.

Plusieurs leviers ont contribué à cette avancée. D'une part, l'arsenal juridique et organisationnel mis en place ces dernières années a permis de baliser clairement le cadre de protection. L'obligation de scolarité entre 5 et 16 ans, couplée à la gratuité de l'enseignement, représente un rempart essentiel contre l'entrée précoce des enfants dans le monde du travail.

Sur le plan juridique, l'Algérie se distingue par l'adhésion à la quasi-totalité des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant. Elle, a notamment, ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, ainsi que ses deux protocoles facultatifs.

À l'échelle continentale, elle fait partie des premiers pays signataires de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, un instrument fondamental de l'Union africaine. Elle est également engagée dans la mise en œuvre de l'Agenda 2040, qui consacre son objectif n°8 à la protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation.

Enfin, le cadre législatif national vient consolider ces engagements. Le Code du travail fixe l'âge minimum d'accès à l'emploi à 16 ans, tandis que la loi 15-12 relative à la protection de l'enfance identifie et

encadre les différentes situations de danger et d'exploitation. Le Code pénal prévoit des sanctions claires contre les atteintes aux droits des enfants, et la loi 23-14 relative à la traite des personnes criminalise la traite tout en organisant la protection, l'accompagnement et la réinsertion des victimes, y compris lorsqu'il s'agit de mineurs.

La législation algérienne offre-t-elle une protection suffisante face aux différentes formes d'exploitation des enfants ?

Oui, en Algérie, les textes de loi sont très clairs à ce sujet. On peut, notamment, se référer à l'article 2 de la loi n°15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant, qui stipule que l'enfant en danger est celui dont la santé, la moralité, l'éducation ou la sécurité sont en danger ou susceptibles de l'être, ou lorsque ses conditions de vie ou son comportement sont de nature à exposer son avenir à un risque, ou à porter atteinte à son bien-être physique, psychologique ou éducatif.

À travers cet article, on constate une harmonisation avec les textes internationaux ratifiés par l'Algérie, comme la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ou encore le Protocole facultatif à la CIDE.

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, que l'Algérie a également ratifiée, garantit à tous les enfants – qu'ils soient présents sur le sol algérien ou issus de la diaspora – les mêmes droits à la protection, sans aucune forme de discrimination.

K. H.

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARTISTE AU FORUM DE LA MÉMOIRE D'EL MOUDJAHID

L'ART AU SERVICE DE LA RÉVOLUTION

L'EXPRESSION D'UN ENGAGEMENT MILITANT

Il est notoirement admis que les artistes algériens ont été des acteurs qui ont pleinement participé au processus d'éveil des consciences, galvanisé notre peuple et sensibilisé la communauté internationale durant la lutte de Libération.

■ MOHAMED BOURAÏB

Ils ont eu l'immense privilège de porter haut la voix de l'Algérie combattante à travers leur art, militer avec ardeur et dévouement et prouver que l'art est une arme, un terrain de résistance et qu'un poème, une chanson, une pièce théâtrale peuvent largement valoir un fusil.

C'est le message, l'enseignement primordial que l'on pouvait retenir, hier, dans le cadre d'un hommage, organisé par le quotidien *El Moudjahid* et l'association Machaâl Echahid, à la mémoire d'Ali Maâchi et à la troupe artistique du Front de libération nationale. Circonstance oblige, et à la faveur d'un livre qu'il vient de publier sur la glorieuse troupe artistique du FLN, préfacé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Abdelkader Bendaâmache, chercheur en patrimoine, a brièvement retracé le parcours flamboyant de cette troupe, qui s'est assignée pour mission, conformément aux directives des dirigeants de la Révolution, de mener la lutte sur le plan culturel (théâtre, chansons patriotiques...)



Ph. T. Rouabah

Ils se sont mobilisés en mettant à contribution leur génie créatif pour le triomphe d'une noble cause. À ce propos, le conférencier, cadre supérieur au ministère de la Culture, a rappelé, non sans une pointe de fierté, les noms de tous ceux qui, à l'instar des Mustapha Kateb, Mohamed Zinet, Ahmed Wahbi, Yahia Benmabrouk et tant

d'autres qui ne sont plus de ce monde, que lors du Congrès de la Soummam, en août 1956, l'idée de faire participer toutes les couches de la société à la lutte avait pris corps. La fondation d'une troupe artistique a germé, dès 1957. Elle était composée à l'origine de 35 membres rassemblés dans une totale discrétion et fut placée sous la

direction du dramaturge Mustapha Kateb. Petit à petit, elle se renforça et compta, au total, 52 membres. Elle a eu un rôle prépondérant, jouant le rôle de représentation diplomatique et culturelle.

Il a indiqué que cette formation jouissait d'une grande considération de la part des hauts dirigeants des pays où elle se rendait.

Le 25 mai 1958, elle exhibait sa première représentation au théâtre municipal de Tunis, avec une œuvre collective intitulée *Vers la lumière*. Pour les présents, ce fut une immense manifestation de ferveur, à telle enseigne que Cheikh H'sissen, illustre interprète de chaâbi, ne pouvait plus retenir ses larmes. *Montserrat*, d'Emmanuel Roblès, *Les enfants de la Casbah*, *Les immortels* et *Le sang des livres* sont autant de pièces dont le dramaturge Abdelhalim Raïs fut une des chevilles ouvrières.

En Chine, en Irak, en Tunisie, en Égypte, en Yougoslavie..., la troupe a su battre en brèche toutes les assertions et autres idées fausses colportées par la propagande coloniale, tentant d'accréditer la thèse d'un peuple sans ancrage culturel, sans passé.

Abdelkader Bendaâmache a indiqué que de nombreuses personnalités, qui ont fait partie de cette retentissante épopée, ont quitté ce bas monde, par conséquent, il est plus qu'opportun d'accomplir d'autres travaux de recherche, pour donner plus de visibilité sur cette troupe.

M. B.

TÉMOINS DE L'HISTOIRE

■ FARIDA LARBI

Les artistes algériens - qu'ils soient peintres, musiciens, écrivains, cinéastes ou comédiens - ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans la préservation et la transmission de notre mémoire collective.

Dès les premières années de la colonisation française, les artistes algériens ont exprimé, souvent de manière codée ou symbolique, leur attachement à leur terre, à leur culture et à leur dignité. Le théâtre militant, tel que celui de Mustapha Kateb, ou encore les chansons engagées d'El-Hadj M'Hamed El-Anka ont accompagné le combat du peuple algérien. Ces formes d'expression artistique ont servi à éveiller les consciences et à transmettre des messages de résistance, Safia Kouaci, Hssissen, Bachtarzi, Rouiched n'ont pas cessé de raconter l'histoire du pays, à leur manière. Certains ont vécu la Guerre de libération, d'autres en ont hérité les récits et les ont transformés en œuvres. Leur objectif, transmettre la mémoire aux générations futures.

Le nouveau statut de l'artiste, une reconnaissance tardive mais nécessaire

Aujourd'hui, une nouvelle génération d'artistes algériens revisite l'histoire avec des approches novatrices. Leur travail contribue à enrichir une mémoire plurielle et à engager une réflexion sur l'identité et les valeurs à transmettre aux générations futures.

Pour Bendaâmache, l'adoption du nouveau statut de l'artiste, en décembre 2024, marque un tournant décisif dans la reconnaissance du rôle fondamental que jouent les créateurs dans la société. «Ce statut, longtemps attendu, apporte des bénéfices significatifs, tant

sur le plan professionnel que social, et constitue une avancée majeure pour le secteur culturel du pays». D'abord, ce nouveau cadre juridique permet une reconnaissance officielle du métier d'artiste. Autrefois perçu comme un métier informel ou marginal, le travail artistique est désormais inscrit dans la légalité, ce qui donne aux artistes une véritable identité professionnelle.

Cette reconnaissance est essentielle pour légitimer leur rôle dans la société et leur permettre de mieux défendre leurs intérêts.

Ensuite, l'instauration d'un système de protection sociale représente un progrès social considérable. Grâce à ce statut, les artistes peuvent bénéficier de la sécurité sociale, de l'assurance maladie, et même de droits à la retraite, ce qui constitue un pas important vers une meilleure qualité de vie.

Cette sécurisation des parcours encourage également les jeunes talents à s'engager dans des carrières artistiques, en réduisant la précarité qui pesait, jusque-là, sur ce milieu.

Par ailleurs, la structuration du secteur artistique, à travers un registre national des artistes, contribue à une meilleure organisation de la vie culturelle.

Cela facilite l'accès aux financements, aux programmes de soutien et aux opportunités professionnelles, tout en permettant à l'État d'avoir une vision plus claire, pour orienter ses politiques culturelles.

«Le nouveau statut de l'artiste en Algérie constitue une avancée salu- taire. Il contribue à redonner aux artistes la place qu'ils méritent dans la société, en leur offrant les moyens de vivre dignement de leur art, tout en stimulant la dynamique culturelle nationale», a estimé l'invité du forum.

F. L.

SAFIA KOUACI, ARTISTE ET MEMBRE DE LA TROUPE THÉÂTRALE DU FLN :
« ON A TANT DONNÉ...
CE N'ÉTAIT PEUT-ÊTRE PAS ASSEZ »

Propos recueillis par
RADJA BENHAMEURLAÏNE

Elle revient avec émotion sur son engagement durant la Guerre de libération. Une implication qu'elle juge modeste, presque insuffisante face aux sacrifices ultimes de tant de ses camarades. «On a tellement fait, et pourtant on a l'impression de ne pas en avoir fait assez... Certains sont morts, et moi, parfois, j'ai l'impression de n'avoir rien accompli», a-t-elle confié, la voix chargée de souvenirs. «Quand je repense à tous ceux que j'ai connus et qui sont tombés, je me demande : Qu'ai-je vraiment fait ? Cette impression me hante encore. Mais en même temps, je suis heureuse d'avoir vécu des moments extraordinaires, d'avoir côtoyé des gens inoubliables.»

Parmi ces figures marquantes, elle a cité Benyahia ou encore Yazid, avec qui elle a collaboré



lorsqu'elle travaillait dans le secteur de l'information, en parallèle de ses activités au sein de la troupe artistique. «Notre Révolution était magnifique. Contrairement à ce que pensent beaucoup de jeunes aujourd'hui, elle ne se limitait pas au combat armé. Elle englobait toutes les sphères de la société : les étudiants, le social, les femmes, les artistes, les sportifs... Elle était partout», a-t-elle relevé.

Safia Kouaci a insisté sur l'importance du rôle culturel durant la

lutte, et précisé que la troupe théâtrale existait pour porter la voix de l'Algérie à travers le monde, pour faire connaître notre cause, notre identité. «Les artistes, les footballeurs..., tous ont contribué à faire rayonner notre pays bien au-delà de ses frontières».

R. B.

AMAR BELKHODJA, CHERCHEUR EN HISTOIRE :
« LA CULTURE FORGE L'IDENTITÉ NATIONALE »

Amar Belkhodja a tenu à saluer le travail de mémoire accompli par Abdelkader Bendaâmache, spécialiste reconnu de la scène artistique algérienne. «C'est un grand connaisseur de la mémoire culturelle. Il a rédigé de nombreuses biographies d'artistes, contribuant ainsi à préserver des parcours souvent méconnus. Grâce à lui, nous disposons aujourd'hui d'un corpus précieux sur l'histoire artistique du pays», a-t-il déclaré. Parmi les figures évoquées dans les écrits de Bendaâmache figurent des grands noms de la chanson chaâbi, comme Amar Ezzahi, El-Badji, condamné à mort pendant la Guerre de libération, ou encore El-Hadj Mrizek, qui a profondément marqué le renouveau du genre.



Plus récemment, Bendaâmache a consacré une biographie à El-Hadj Mohamed El-Anka, maître incontesté du chaâbi.

Pour Belkhodja, la culture joue un rôle fondamental dans la construction de la personnalité algérienne.

«À l'étranger, nous devons être fiers de notre identité culturelle. Nos artistes, nos créateurs ont porté haut les couleurs de l'Algérie. Nous venons tout juste de commémorer la disparition de Mohamed Lakhdar-Hamina, un immense cinéaste, Palme d'or à Cannes. Ce sont ces noms-là qui traversent les frontières et nourrissent notre fierté.»

R. B.

CHAÏB RÉUNIT LES CHEFS DES POSTES CONSULAIRES
EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE

LES PRÉPARATIFS POUR L'ACCUEIL DE LA DIASPORA EXAMINÉS

La prise en charge de la communauté nationale établie à l'étranger constitue une préoccupation majeure des hautes autorités. Le chef de l'État a exigé davantage de facilités pour l'accueil des membres de la communauté nationale établie à l'étranger.

■ NEILA BENRAHAL

Alors que l'heure de la saison estivale va bientôt sonner, les préparatifs s'accroissent pour assurer une meilleure prise en charge du retour de la communauté nationale établie à l'étranger, conformément aux instructions du Président de la République Abdelmadjid Tebboune. C'est dans ce cadre, que le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaïb, a tenu mardi une réunion de coordination et d'orientation, par visioconférence, avec les chefs des postes consulaires en Europe et en Amérique, a indiqué le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines sur sa page officielle. La saison estivale a été au menu de cette rencontre «qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des réunions périodiques avec les chefs des postes consulaires à l'étranger».

M. Chaïb a procédé avec les responsables à «l'évaluation de l'avancement des préparatifs en cours» afin d'assurer «le retour au pays, des membres de la communauté nationale établie à l'étranger, à l'occasion de la saison estivale, dans les meilleures conditions», assure la même source.

«La réunion a permis notamment de «constater l'impact positif des mesures adoptées par les hautes autorités du pays au profit de nos concitoyens résidant à l'étranger, notamment celles relatives à la facilitation des procédures d'entrée au territoire national», rapporte le MAE.

A la même occasion, il a été procédé à l'évaluation des efforts du réseau consulaire dans la mise en œuvre du plan d'action du ministère pour la modernisation et



la numérisation du système consulaire, en vue d'offrir des prestations simplifiées, adaptées aux besoins de notre communauté à l'étranger, et garantissant des services administratifs de haute qualité».

A cet égard, des instructions et des directives ont été données pour améliorer, en continu, la qualité des services consulaires fournis, en veillant à rester en contact permanent avec nos ressortissants et à renforcer leur attachement à la mère patrie».

La prise en charge de la communauté nationale établie à l'étranger constitue une préoccupation majeure des Hautes autorités. Le chef de l'Etat accorde une attention particulière aux émigrés. Il a ordonné lors de plusieurs réunions du conseil des ministres «la prise de toutes les

mesures nécessaires pour accorder davantage de facilités pour l'accueil des membres de la communauté nationale établie à l'étranger pendant la saison estivale».

En effet, il a été décidé de «permettre aux enfants de la communauté nationale à l'étranger, exceptionnellement pendant la période estivale d'entrer dans le territoire national avec une pièce d'identité biométrique et un passeport, autrement dit sans visa».

A cela s'ajoute aussi l'accueil de centaines d'enfants de la communauté nationale établie à l'étranger dans des centres de vacances des villes côtières dans le cadre du programme initié notamment en collaboration avec la Grande Mosquée de Paris. Outre les réductions de tarifs sur les

billets pour les Algériens qui souhaitent passer le mois sacré dans leur famille. Le Président de la République avait décidé une réduction de 50% des tarifs des billets d'avion au profit des membres de la communauté nationale établie à l'étranger. M. Tebboune a également ordonné une réduction des prix du transport maritime. Ces décisions s'inscrivent en ligne droite avec l'engagement constant du Président Tebboune en faveur de la Communauté nationale à l'étranger. C'est également en application de ces directives, que les services des Douanes et de la Sûreté nationale œuvrent pour la mise en place d'un dispositif spécial à l'occasion de la saison estivale, au niveau des ports, aéroports et postes frontaliers.

N. B.

SAISON ESTIVALE

461 PLAGES AUTORISÉES À LA BAIGNADE

Le secrétaire général (SG) du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Mahmoud Djamaa a présidé une réunion de la Commission nationale de préparation et de suivi de la saison estivale 2025, a indiqué un communiqué du ministère. Cette réunion de coordination tenue mardi dans le cadre des préparatifs en cours pour assurer le succès de la saison estivale 2025, s'est déroulée en présence de représentants des secteurs ministériels et des organismes publics concernés. Dans ce sillage, «les pouvoirs publics veillent à garantir toutes les conditions de confort, de sécurité et de bien-être pour les citoyennes et citoyens en général, et les estivants en particulier, durant la saison estivale, conformément aux orientations du

président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à promouvoir le tourisme intérieur, à consacrer la gratuité des plages et à créer les conditions optimales pour accueillir les estivants de l'intérieur du pays et de l'étranger», précise le communiqué. Le nombre de plages autorisées à la baignade en ce début de saison «s'élève à 461, réparties sur 119 communes côtières, dont 13 nouvelles plages, avec une baisse notable du nombre de plages polluées», ajoute la même source. Concernant la gestion et l'organisation des espaces sur le littoral, «429 administrateurs de plage ont été désignés. Les dispositifs de sécurité nécessaires ont été mobilisés par les services de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale pour veiller à la sécurisation des plages et de tous

les sites touristiques». Par ailleurs, la direction générale de la Protection civile a mobilisé 10.531 agents pour faire face aux différents risques liés à la saison. Parallèlement, 248 opérations d'aménagement et de réhabilitation des plages ont été enregistrées, ainsi que 321 opérations d'amélioration urbaine. De plus, 1.630 structures d'hébergement ont été recensées, avec une capacité d'accueil de 218.447 lits. Des «indicateurs positifs» ont également été enregistrés concernant les structures de loisirs de proximité, «à travers le recensement, à titre d'exemple, de 526 piscines publiques exploitées au niveau des 58 wilayas, dont 32 nouvelles piscines réceptionnées pour cette saison».

R. N.

POUR UN ÉTÉ SEREIN LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ S'Y ENGAGE

■ ZOUHEYR DOUAKHA

Les dispositions nationales visant à assurer un été serein, sécurisé, avec un minimum d'intoxications alimentaires, de piqûres de scorpion, de maladies animales et de maladies à transmission hydrique pour les citoyens, étaient, en fin de semaine à Alger, au cœur des discussions entre le ministre de la santé Abdelhak Saihi et les cadres de l'administration centrale de son département, au siège du ministère.

Le premier responsable du secteur s'est, à cet effet, enquis des derniers préparatifs pour faire face à tous les risques sanitaires, lors de cette saison estivale, connue pour la hausse des températures et l'accroissement des déplacements des estivants.

Le ministre a, dans ce contexte, appelé ses cadres à être sur le qui vive, à redoubler d'efforts et de vigilance, tout en veillant à fournir tous les moyens nécessaires, humains et matériels, en l'occurrence. Cela vise, selon lui, à garantir des interventions rapides en cas d'urgence sanitaire ou d'éventuelle épidémie.

Il a, à cette occasion, insisté sur une série de mesures préventives, que les cadres sont appelés à exécuter rigoureusement. Parmi celles-ci, on cite à titre illustratif, le renforcement de la coordination entre les structures centrales et locales dans l'optique d'une réaction rapide, l'échange d'informations sanitaires de manière continue, l'approvisionnement des établissements de santé en moyens matériels et humains essentiels, ainsi que le garantissement de la disponibilité ininterrompue des médicaments, des vaccins et des sérums.

Concernant le travail sur le terrain, le responsable a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les opérations de contrôle et d'inspection au niveau des établissements de santé, des colonies de vacances, des stations de récréation, tout en procédant à l'analyse des eaux des piscines et des diverses plages. Cela se fait, précise-t-il, à travers la collaboration avec les services de contrôle spécialisés et la relance des commissions locales multisectorielles sous la supervision des walis. Ces actions ont pour objectif la mise en place d'un contrôle strict des règles d'hygiène et de la santé publique dans les espaces qui connaissent une forte affluence durant l'été.

Dans le but de réussir ce programme, Abdelhak Saihi a appelé à organiser des sessions de formation au profit du personnel de la santé, afin d'élever ses aptitudes, ce qui lui permettra de prendre en charge de façon adéquate les cas d'urgence récurrents tout au long de l'été. Il est aussi question, souligne-t-il, de lancer des campagnes de sensibilisation de proximité. Ces dernières seront destinées aux citoyens, en se concentrant, entre autres, sur l'éducation sanitaire, la prévention contre les maladies saisonnières et la bonne conduite à tenir dans de pareilles conjonctures, à l'image d'un régime alimentaire sain et équilibré. Le ministre a, dans ce sens, évoqué le rôle des médias, à l'instar des radios locales et du mouvement associatif dans la réussite de cette feuille de route. Par conséquent, la participation de ces partenaires à la vulgarisation des messages de sensibilisation est un facteur clé pour protéger les citoyens, toutes catégories confondues, contre tous les risques sanitaires auxquels ils seront exposés durant la période des vacances.

Z. D.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE MODERNISATION PORTUAIRE

DEUX PORTS SÉLECTIONNÉS COMME PROJETS-PILOTES

Une nouvelle stratégie de modernisation des ports est mise en œuvre en Algérie. Les différents acteurs concernés par ce dossier seront soumis à une obligation de résultat. Et c'est dans cette démarche que le ministre des Transports, Saïd Sayoud, cité dans un communiqué de son département, vient d'annoncer la sélection de deux ports comme projets-pilotes, dans l'objectif d'évaluer l'efficacité de cette stratégie avant sa généralisation aux autres ports nationaux.

■ FOUAD IRNATENE

Réaffirmant son plein appui aux démarches visant à développer le secteur, le ministre préconise l'adoption d'une «approche réaliste» qui repose sur «la gestion sur le terrain basée sur les résultats obtenus», tout en veillant au «suivi périodique» de la cadence d'exécution des projets. Aussi, M. Sayoud a mis en avant l'importance de mettre en place des groupes de travail spécialisés qui se chargeront dudit suivi.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du chef de l'État visant à moderniser les infrastructures de base et à améliorer la performance des ports. Dans une étude exhaustive publiée dans la revue *Maâref*, Kahina Mellab, du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement, affirme que le secteur maritime algérien joue un «rôle stratégique dans l'économie du pays, en particulier pour l'exportation des hydrocarbures, mais aussi pour soutenir la diversification économique». Cependant, note l'universitaire, «il se trouve confronté à plusieurs défis majeurs, notamment des infrastructures vieillissantes, une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée et des difficultés financières pour moderniser les ports».

À titre illustratif, M^{me} Mellab indique que «le port d'Alger peine à gérer un trafic en croissance, notamment pour les marchandises non pétrolières, tandis que moins de 10% des emplois dans le secteur sont occupés par des personnels formés localement». Ces défis «mettent en lumière la nécessité d'une réforme structurelle dans ce secteur». Cela dit, des opportunités significatives existent. Sur cette question, l'universitaire précise que «le développement de hubs logistiques, la croissance de l'industrie navale et l'expansion du tourisme maritime peuvent constituer des leviers importants pour renforcer la compétitivité du pays».



Aussi, M^{me} Mellab estime que «l'Algérie peut également améliorer ses performances et se positionner comme un acteur majeur du commerce international». Au chapitre des recommandations, l'auteur de l'étude estime qu'il est «crucial d'accélérer la modernisation des ports existants, en particulier celui d'Alger, en intégrant des technologies avan-

cées et en augmentant la capacité de traitement des marchandises non pétrolières». L'objectif est de «renforcer l'efficacité des ports et d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial». S'y ajoute la nécessité de «mettre en place des programmes de formation adaptés aux besoins du secteur maritime, tels que la gestion logistique, la

construction navale et la maintenance des navires, afin de qualifier davantage de travailleurs locaux et de réduire la dépendance aux travailleurs étrangers».

Dans l'ambition d'attirer davantage d'investissements étrangers, M^{me} Mellab indique que le développement de partenariats publics-privés (PPP) pour «financer les projets d'infrastructures maritimes est essentiel». En attirant des investisseurs étrangers, «l'Algérie pourrait non seulement moderniser ses infrastructures, mais aussi bénéficier de l'expertise et des technologies de pointe». Il est important, enchaîne l'universitaire, «d'encourager la diversification des activités maritimes, pour réduire la dépendance des hydrocarbures. Cela inclut le développement du tourisme maritime, de la pêche durable et de l'aquaculture, qui représentent des secteurs prometteurs, pour renforcer l'économie maritime algérienne». Face aux exigences environnementales croissantes, M^{me} Mellab croit mordicus que «l'Algérie doit investir dans des technologies écologiques dans le transport maritime, en intégrant des navires à faibles émissions et des pratiques durables, tout en anticipant la transition énergétique, pour respecter les normes internationales».

F. I.

APRÈS LA LEVÉE DES RÉSERVES EN BELGIQUE LE NAVIRE *SEDRATA* ACCOSTE AU PORT D'ALGER

Le navire algérien *Sedrata*, appartenant à la Compagnie nationale algérienne de navigation (Cnan El-Djazair), a accosté, mardi au port d'Alger, après la levée des réserves administratives et techniques qui l'empêchaient de quitter le port belge d'Anvers depuis plus de trois ans. Le secrétaire général du ministère des Transports, Abdelghani Dridi, a supervisé la cérémonie d'accueil du navire, en présence de responsables du ministère et de représentants du Groupe algérien de transport maritime (Gatma). Dans une déclaration à la presse, à l'issue de son inspection du navire, M. Dridi a af-

firmé que ce dernier vient renforcer la flotte maritime commerciale nationale, qui compte actuellement 12 navires, précisant que le *Sedrata* est le dernier navire ayant fait l'objet d'une levée de réserves au niveau des ports étrangers.

Il a également annoncé l'arrivée d'un deuxième navire au port de Djendjen (Jijel), après une opération de maintenance périodique à l'étranger et d'un troisième navire en juillet prochain, à l'issue de la même procédure.

R. N.

TOURISME ET ARTISANAT

LE FONCIER TOURISTIQUE EN VOIE D'ASSAINISSEMENT

■ YAZID YAHIAOUI

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M^{me} Houria Meddahi, a présidé, mardi, une séance de travail pour évaluer l'état d'avancement du projet d'assainissement du foncier touristique, indique un communiqué du ministère.

Dans le cadre du suivi de l'avancement de l'opération d'assainissement du foncier touristique, visant l'annulation du déclassement total ou partiel de certaines zones d'expansion touristique ayant perdu leur cachet touristique en raison de l'expansion urbaine et de la réalisation de certains programmes publics dans ces régions, une séance de travail présidée par la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M^{me} Houria Meddahi, a été tenue au siège du ministère.

Cette opération de déclassement total ou partie permettra, selon le communiqué, «d'améliorer l'offre foncière touristique, dans le cadre des nouvelles mesures mises en place, en mettant à disposition des lots touristiques exempts d'entraves». Elle permettra également la «régularisation des différents projets situés dans les zones propo-

sées à l'annulation, lesquelles seront reclassées en dehors du foncier touristique».

Pour rappel, le foncier touristique avait été au menu de la réunion du gouvernement, tenue le 4 mars dernier. Lors de cette réunion présidée par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le gouvernement a écouté un exposé sur les mesures prises pour activer l'Agence nationale du foncier touristique (ANFT), en particulier dans le domaine de l'assainissement du foncier touristique et de la préparation des zones d'expansion touristique, afin d'augmenter l'offre immobilière destinée aux porteurs de projets d'investissement. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui avait déjà levé les verrous concernant le foncier industriel, accorde une importance stratégique au secteur du Tourisme, considéré comme un pilier complémentaire à l'industrie, pour diversifier l'économie nationale et réduire la dépendance aux hydrocarbures.

Ainsi, lors de la réunion de ce mardi, à laquelle ont pris part, toujours selon le communiqué, le directeur général de l'Agence



nationale du Foncier touristique (ANFT) et plusieurs directeurs centraux, le ministère a préparé un dossier d'assainissement du foncier touristique, en coordination avec les autorités locales des wilayas, présenté par la Direction du développement touristique (DDT), précisant que l'opération a concerné 78 zones d'expansion touristique (ZET) réparties sur 23 wilayas.

Ces zones, ajoute le communiqué, sont réparties «sur 29 zones concernées par le déclassement complet de la Zone d'expansion touristique (ZET), réparties sur 16 wilayas, et dont les biens fonciers ont été consommés à plus de 80%».

L'opération touche également «49 zones concernées par un déclassement partiel, avec prélèvement des parties occupées et ajustement de leurs frontières, réparties sur 14 wilayas».

Dans ce contexte, la ministre a donné des instructions pour «la préservation des espaces forestiers situés dans les zones d'expansion touristique (ZET) en vue de leur exploitation en tant qu'espaces de loisirs et de divertissement, et des terres agricoles, en veillant à ne pas les inclure dans les zones aménageables afin de préserver leur vocation agricole».

M^{me} Meddahi s'est enquis de l'état du portefeuille foncier au sein

des ZET après le parachèvement de l'opération d'assainissement du foncier touristique, soulignant «la nécessité d'une exploitation optimale du foncier touristique».

En outre, elle a souligné que cette exploitation doit se faire «dans le cadre de la stratégie du secteur visant à développer le tourisme intérieur, qui connaît une demande croissante, afin de réaliser le développement économique local, tout en veillant à développer le tourisme intérieur dans toutes sa composante et à soutenir les investissements dans tout type de tourisme».

M^{me} Meddahi a cité «le tourisme balnéaire, thermal, montagnard et saharien, selon les atouts de chaque ZET», soulignant «la nécessité de garantir un foncier aménagé et de le mettre à disposition sur la plateforme de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), pour attirer les investisseurs et leur permettre de concrétiser leurs projets dans le cadre d'un tourisme intégré, avec des services et des installations contribuant au développement de l'économie touristique».

Y. Y.

BLANCHIMENT D'ARGENT : L'ALGÉRIE CLASSÉE PAYS «À HAUT RISQUE» PAR L'UNION EUROPÉENNE

DEUX POIDS, DEUX MESURES !

La Commission européenne a annoncé, mardi dernier, l'ajout de Monaco et neuf autres pays : Algérie, Angola, Côte d'Ivoire, Kenya, Laos, Liban, Namibie, Népal et Venezuela, à sa liste des pays à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

■ FARID BOUYAHIA

La Commission européenne a pris cette décision, en suivant les évaluations du Groupe d'action financière (GAFI), l'organisme international chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, marquant ainsi «une nouvelle étape dans le dispositif de surveillance financière de l'Union européenne». Dans le même temps, la Commission européenne a retiré les Émirats arabes unis de cette liste, signalant «une amélioration notable de leur cadre réglementaire». «L'identification et l'énumération des juridictions à haut risque restent un outil essentiel, pour préserver l'intégrité du système financier de l'UE», a déclaré Maria Luís Albuquerque, commissaire européenne chargée des services financiers, ajoutant que «cette décision illustre la volonté de durcir son arsenal réglementaire contre le blanchiment et d'exiger une plus grande transparence des juridictions offshore». C'est ça se trouve, certains pays sont connus pour leurs niveaux de corruption endémiques et pour leur criminalité organisée enracinée jusque dans les structures de l'État, et en dépit des risques que font peser leurs pratiques, ils ne sont pas répertoriés par l'Union européenne (UE) parmi les pays tiers à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Quand bien même la Commission européenne représente les intérêts de l'UE au sein du GAFI, c'est à se demander pourquoi une telle décision ? À vrai dire, les arguments de l'UE ne tiennent pas la route, du moins en ce qui concerne l'Algérie, qui maintient une coopération proactive avec le Groupe d'action financière (GAFI), et poursuit ses efforts pour le renforcement de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le finan-



cement du terrorisme, et ce à travers plusieurs mesures mises en place. Si la présidente du GAFI, la Mexicaine Elisa de Anda Madrazo, avait affirmé que l'inscription d'un pays dans la liste grise n'est pas une mesure punitive et qu'il s'agit, selon elle, d'orienter les pays concernés vers l'amélioration de leurs dispositifs, en collaborant activement avec leurs organismes régionaux respectifs et avec le GAFI pour élaborer un plan d'action, en revanche, la décision de l'UE d'intégrer l'Algérie dans la liste des pays à haut risque sonne comme une mesure punitive contre un pays qui s'est engagé à se conformer aux meilleures pratiques en matière de transparence financière et de lutte contre le blanchiment d'argent.

Il faut dire que l'Algérie a multiplié les mesures afin de sortir de cette liste. À titre d'exemple, dans la loi de finances pour 2025, l'introduction de la bancarisation obligatoire de certaines transactions,

notamment dans l'immobilier, entre dans ce cadre, alors que la législation algérienne prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison pour les faits liés au blanchiment d'argent et au terrorisme.

L'Algérie a d'ores et déjà accompli des progrès significatifs et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, marqué par l'adoption d'un Plan d'action détaillé. De plus, le GAFI avait reconnu et salué les efforts consentis par l'Algérie depuis l'adoption de son Rapport d'évaluation mutuelle (REM) en mai 2023, pour la prise en charge effective des actions recommandées, qui ont été réduites de manière fort importante, notamment à travers l'amélioration de la conduite des enquêtes et poursuites relatives au blanchiment de capitaux. Aussi, l'Algérie présentera, vers la fin de ce mois, auprès du

Groupe d'action financière (GAFI), son rapport comprenant la stratégie nationale et les orientations du Comité national d'évaluation des risques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Dans ce cadre, le GAFI examinera le rapport d'évaluation concernant l'efficacité des mesures prises par l'Algérie, pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, ainsi que leur conformité avec les recommandations du GAFI. L'examen du rapport pourrait aboutir à la conclusion que l'Algérie a enfin atteint le niveau de conformité technique requis avec les standards du GAFI et son dispositif LBC/FT/CPF peut être considéré comme étant robuste, notamment pour ce qui concerne sa compréhension des risques de blanchiment

de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT), la coopération internationale, l'accès aux informations de base sur les bénéficiaires effectifs, l'utilisation du renseignement financier, la confiscation des avoirs criminels et les mesures de lutte contre le financement de la prolifération.

Le GAFI publiera le rapport d'évaluation de l'Algérie, une fois l'examen de qualité et de cohérence terminé. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres du 18 mai dernier, a donné instruction d'appliquer les recommandations du GAFI, conformément aux engagements internationaux de l'Algérie de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Pour rappel, les actions recommandées par le GAFI ont été réduites de 74 à 13, ce qui traduit la ferme volonté de notre pays à aligner le régime national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, avec les meilleures pratiques.

Tout un dispositif efficace a été adopté en ce qui concerne les informations élémentaires et sur les bénéficiaires effectifs, en améliorant son dispositif de déclaration des opérations suspectes, en établissant un cadre juridique et institutionnel efficace en matière de sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme, et en mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la surveillance des OBNL (organisme à but non lucratif), sans perturber ou décourager indûment les activités légitimes.

Il est important de rappeler que l'Algérie dispose d'une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (2024-2026).

F. B.

ARKAB REÇOIT LE PDG DE MITSUBISHI POWER AERO

LES PERSPECTIVES DE COOPÉRATION EXAMINÉES

Le ministre d'État, ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelables, Mohamed Arkab, a reçu, mardi à Alger, le PDG de l'entreprise Mitsubishi Power Aero, Raul Pereda, avec lequel il a examiné les perspectives de coopération industrielle et technique entre les entreprises algériennes et l'entreprise japonaise, a indiqué un communiqué du ministère. Cette rencontre a eu lieu au siège du ministère, en présence du secrétaire d'État chargé des Énergies renouvelables, Noureddine Yassaâ, de cadres du ministère, ainsi que de représentants du groupe Sonelgaz et de l'entreprise Mitsubishi. Lors des entretiens, les deux parties ont examiné les opportunités de coopération dans plusieurs domaines énergétiques, tels que les équipements électriques, les turbines à gaz, les stations mobiles de production de l'électricité et les solutions technologiques innovantes dans la production de l'énergie électrique, notamment dans les zones enclavées et difficiles d'accès.

Dans ce cadre, M. Arkab a salué «les relations excellentes et historiques entre le groupe Sonelgaz et l'entreprise Mitsubishi

Power», appelant à «renforcer cette coopération par l'implantation en Algérie de la fabrication et de la maintenance des turbines à gaz, le développement du contenu local, l'intensification des programmes de formation, l'échange d'expertises et le transfert de savoir et de technologie». Le ministre d'État a également affirmé que «l'Algérie constitue un marché prometteur dans le domaine de l'énergie», soulignant que «l'accompagnement du secteur, notamment via Sonelgaz et Sonatrach, ouvre de nouvelles perspectives stratégiques à l'élargissement de la coopération vers le marché africain, dans le cadre de la vision nationale de développement des partenariats internationaux multilatéraux». Pour sa part, M. Pereda a affirmé l'intérêt croissant de sa compagnie pour le marché algérien et sa volonté d'approfondir la coopération avec les entreprises nationales, saluant «les relations solides entre Mitsubishi Power Aero et le groupe Sonelgaz», et «la confiance de l'Algérie dans l'expertise de son entreprise comme partenaire technique fiable».



AHMED KHEKHAL, PATRON DE «TBN PROKA»
SPÉCIALISÉ DANS LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS :

«MON PROJET EST UNE VRAIE RÉVOLUTION VERTE»

Un homme, un projet, une ambition. Dans son périple, Ahmed n'avait pas avancé sur du velours. Que d'embûches, que de lenteurs ! Mais dans la réussite de toute chose entreprise dans la vie, la persévérance est un viatique nécessaire. En la matière, Ahmed Khekhel, est bien nanti. C'est un homme persévérant jusqu'à la témérité. C'est sa manière, à lui, d'exprimer son profond amour pour sa patrie. Pour lui, le patriotisme ne se limite pas aux mots ou aux symboles, mais se traduit par des actes concrets. Il a choisi d'investir dans son pays, convaincu que le développement économique est une des clés de la souveraineté et de la dignité nationales. À travers ses projets, il crée des emplois, et surtout règle un épineux problème environnemental.

Ahmed Khekhel a choisi de se confier dans les colonnes d'El Moudjahid pour exposer sa vision sur une question cruciale dans notre pays : celle de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers.

■ Entretien réalisé par
YAZID YAHIAOUI

El Moudjahid : *Votre société, « TBN PROKA », s'apprête à lancer un projet d'envergure pour valoriser les déchets et améliorer le cadre de vie des citoyens algériens. Pourriez-vous nous décrire les grandes lignes de cette initiative ?*

Ahmed Khekhel : Nous ambitionnons d'abord de procéder régulièrement, dans un partenariat avec les collectivités locales et dans une concertation permanente, à la collecte de tous les déchets ménagers, notamment, quartier par quartier, rue par rue en éliminant tous les points noirs. Comme cela se fait dans les pays qui ont lancé le défi des villes les plus propres, il faudra augmenter les moyens logistiques pour un plus grand nombre de rotations des équipes de ramassage desdits déchets surtout dans les agglomérations et sites à forte concentration d'habitants. Surveillance et réactivité des services de nettoyage seront de mise, à travers un suivi performant, en créant un numéro vert, par exemple, qui permettra aux citoyens de signaler un amoncellement d'ordures ou une faille éventuelle dans la collecte. Associer le citoyen fera partie de notre stratégie. Il s'agira bien entendu d'acheminer les déchets collectés vers des centres de tri réorganisés qui optimiseront le tri au bénéfice du recyclage mais aussi dans l'objectif de sélectionner la matière première à valoriser. Une partie sera ainsi consacrée à la méthanisation dont les déchets organiques et semi-organiques seront dédiés à la fabrication de l'énergie renouvelable, de l'électricité, du biogaz, du digestat... Ces énergies seront la plus grande plus-value de notre projet et seront stockées puis fournies à l'Etat comme client prioritaire.

L'autre segment très important dans la protection de l'environnement est le traitement des lixiviats, ces liquides toxiques qui résultent de la percolation des eaux de pluies sur les sites des centres d'enfouissement technique (CET).

Mettre en place un tel projet exige une adhésion forte des autorités et des collectivités locales. Comment abordez-vous la question de l'établissement de ces partenariats ?

Après moult contacts avec de nombreux intervenants à travers le pays, dont de hauts responsables du secteur de l'Environnement, puisque Madame la ministre m'a fait l'honneur de m'accorder une audience, je peux vous affirmer que nos autorités sont déjà convaincues. Elles n'ont pas attendu « TBN PROKA » pour mettre en œuvre une politique ambitieuse relative au traitement des déchets ménagers qui ont considérablement augmenté proportionnellement à la croissance démographique et à l'extraordinaire développement urbain du pays ces dernières années.

Cependant, nos responsables, en phase avec le citoyen, savent qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir pour améliorer les résultats. Notre entreprise veut donc convaincre en matière d'engagement. Un engagement compatible avec les axes directeurs du schéma national concernant ce défi



de villes, villages et quartiers propres avec un environnement débarrassé des décharges anarchiques.

Au-delà de l'aspect économique, votre projet semble s'inscrire dans une démarche sociale. Quelles compétences et quelle expertise mobilisez-vous ?

Permettez-moi d'insister : c'est dans le respect de ces orientations gouvernementales et sous le contrôle des ministères de l'Environnement, de l'Intérieur et des Collectivités locales, que nous voulons proposer un transfert technologique de pointe, issu de l'expertise de pays les plus avancés dans le domaine tels que la Suède, la Suisse, l'Allemagne... Nous adapterons à notre réalité la

«Nous voulons proposer un transfert technologique de pointe, adapté à notre réalité.»

conception de centre de tri moderne sur des surfaces réduites de terrain de 8 à 10 hectares, dédiés à une région comprenant plusieurs wilayas, en y installant des équipements de dernière génération dont des incinérateurs aux filtres très efficaces, et d'autres unités de traitement et de valorisation pour la production des énergies renouvelables, sans oublier les engrais qui peuvent être obtenus. En amont, nous renforcerons la capacité de la collecte en multipliant le nombre de bacs à ordures dans des niches bien conçues, nous introduirons progressivement les réceptacles sous terre, les conteneurs aux codes chromatiques pour le tri, l'acquisition de véhicules de ramassage et nettoyage plus performants et électriques pour une activité de nuit silencieuse... Mais, cette logistique doit absolument être entretenue et développée sur la base d'une formation professionnelle de jeunes apprentis qui se spécialiseront dans le secteur. Cela fait aussi partie de l'expertise que de proposer un programme de formation accélérée.

Un projet d'une telle envergure nécessite sans doute des investissements très importants. Pourriez-vous nous éclairer sur l'ampleur des fonds nécessaires ?

En effet, il est à la hauteur de notre ambition ; celle de participer au défi national sur le vaste territoire de notre pays. Plusieurs millions d'euros grâce à des montages financiers et le choix d'associés qui croient en la Nouvelle Algérie. Je précise qu'une grosse partie de ce financement consiste en l'importation d'équipements fiables, aux normes internationales et garanties nécessaires.

Au-delà des considérations financières, ce projet est également porteur d'un potentiel important en termes de création d'emplois. Combien de postes espérez-vous générer ?

En effet, plusieurs milliers d'emplois à la clé, directs et indirects. La propreté et la protection de l'environnement, ainsi que la transition écologique sont des secteurs d'avenir dans le monde entier. Chez nous aussi. Par-delà le cadre de vie du citoyen, les dividendes seront énormes pour le tourisme, et même l'agriculture qui mute actuellement vers les filières bio très prometteuses.

Pourriez-vous nous faire part de la manière dont se déroulent les contacts en vue de l'étude et du lancement potentiel de votre projet ?

Nous avons été reçus par des présidents d'APC, des chefs de daïras, des walis, des directeurs de CET, des experts indépendants, des cadres de ministères et, comme je vous le disais plus haut, par Madame la ministre de l'Environnement. Tous ont été à l'écoute et ont convergé sur les directives de Monsieur le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, en faveur de l'investissement, en général, et celui des compatriotes installés à l'étranger, en particulier. Cela nous a fait chaud au cœur ; un accueil cordial et une administration disponible malgré, toutefois, des lenteurs. Nous sommes très optimistes et respectueux des mécanismes en place pour

concrétiser notre projet. Le nouveau code de l'investissement est une aubaine pour les entreprises sérieuses, nationales ou internationales.

Notre avantage chez « TBN PROKA », c'est d'avoir choisi de travailler avec le meilleur des partenaires à savoir l'Etat algérien. Ce qui signifie un maximum d'exigences à respecter de notre part mais aussi une fiabilité et un sentiment de sécurité par rapport aux grands financements que nous comptons engager. L'espoir de suites favorables est donc permis.

Dans l'hypothèse d'une réponse positive des autorités, quels seraient les délais envisagés pour la mise en service de la première unité de traitement ?

En cas de réponse favorable, ça sera entre douze et dix-huit mois, sachant que nous nous déploierons à la fois sur le terrain de la collecte tout en installant les équipements au niveau des centres de traitement. Nous avons pensé à la wilaya de Boumerdes comme wilaya pilote, mais nous sommes ouverts à

toutes les propositions. L'expérience dans une ville côtière par rapport aux questions du littoral, protection des oueds des sites touristiques, nous intéresse particulièrement pour faire nos preuves.

Pour conclure cet entretien, quel message clé souhaiteriez-vous faire passer ?

Nous leur disons que l'Algérie est notre pays et que nous voudrions y investir pour gagner de l'argent en apportant une plus-value à notre Patrie.

Nous sommes disposés à donner toujours plus de détails au sujet de notre projet. Avec un souci, cependant ; celui du temps qui ne nous appartient pas.

Y. Y.

«Notre ambition est d'éliminer tous les points noirs et d'associer le citoyen à notre stratégie.»

Publicité

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ENTREPRISE NATIONALE DE COMMUNICATION, D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS AU CAPITAL SOCIAL DE 7.750.000.000 D.A.

Direction Centrale Marketing et de Communication

Communiqué de presse

L'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de Publicité, et l'agence de communication Hizya organisent une conférence de presse dédiée à l'ouvrage *Le Couscous, Racines et couleurs d'Algérie* (Editions ANEP), de Yasmina SELLAM, sélectionné pour la finale du concours international des Gourmand World Cookbook Awards 2025 dans la catégorie « Culture culinaire ».

Cet événement aura lieu le jeudi 12 juin 2025 à 12h00 au Palais de la Culture, Moufidi Zakaria, à Alger, en présence du Ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou et des différents médias, témoignant d'un soutien fort à l'auteure, avant son départ pour la finale du concours à la capitale du Portugal, Lisbonne.

Lors de cette rencontre, Yasmina SELLAM présentera son livre à travers lequel elle met en lumière la richesse et la diversité du couscous, véritable patrimoine culinaire algérien transmis de génération en génération. Ingénieure agronome et auteure primée, elle représente avec excellence l'art culinaire et le patrimoine algériens et contribue activement à la valorisation de l'identité nationale sur la scène internationale.

L'invitation est ouverte à l'ensemble de la presse.

El Moudjahid/Pub du 12/06/2025

1 024 PROJETS RÉALISÉS À TRAVERS LES COMMUNES

À l'occasion de la première session ordinaire de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Constantine pour l'année 2025, les autorités locales ont dressé, mardi dernier, un bilan éloquent qui témoigne de la dynamique de développement que connaît la wilaya durant les trois dernières années. Un accent particulier a été mis sur les avancées dans le domaine du logement devenu, au fil des années, un indicateur-clé du progrès social.

■ De notre Bureau :
CHAHINEZ DJAHNINE

Entre 2022 et 2025, pas moins de 19 399 logements ont été distribués, une performance saluée, tant pour son ampleur, que pour la diversité des formules mises en œuvre. Sur ce total, on note 13 295 unités ont été attribuées dans le cadre du logement public locatif, viennent ensuite 2 752 logements réalisés dans le cadre de la formule LPA ainsi que 3 240 logements promotionnels. À cela s'ajoutent 112 logements ruraux, inscrits dans une logique de revitalisation des zones rurales.

Cette dynamique est le fruit d'une stratégie rigoureuse, portée par une volonté politique affirmée de résorber la crise du logement tout en garantissant un développement urbain cohérent.

Dans son allocution devant l'APW, le wali de Constantine, Siouda Abdelkhalek a rappelé son engagement total depuis sa prise de fonctions.

«Depuis ma prise de fonction à la tête de cette wilaya au riche patrimoine, j'ai œuvré inlassablement à la mobilisation de l'ensemble des moyens nécessaires, ainsi qu'à la mise en place des conditions organisationnelles, matérielles et humaines adéquates afin de permettre à cette wilaya de reconquérir sa place légitime. Aujourd'hui, Constantine s'impose comme un exemple à suivre à l'échelle nationale en matière de mise en œuvre



des programmes de développement».

Par ailleurs, et concernant le volet relatif à la concrétisation des projets de développement, toutes formes confondues, pas moins de 1 800 opérations de développement ont été enregistrées et achevées, traduisant une mobilisation multisectorielle. Parmi ces opérations, 561 projets ont été réalisés dans le cadre du programme sectoriel déconcentré, 332 dans le cadre des plans de développement communal, 572 grâce au fonds de soli-

darité des collectivités locales, et 272 dans le cadre du programme de soutien au développement social et économique des communes. Cette approche intégrée, conjuguée à un suivi constant des chantiers, a permis, non seulement le respect des délais, mais également une amélioration concrète du cadre de vie des citoyens, a fait savoir le wali. Il a ajouté : «Le développement au niveau des communes a connu une avancée significative, concrétisée par la réalisation de 1 024 projets, soit environ 100 pro-

jets par commune». En parallèle, d'autres secteurs structurants ont bénéficié de la même volonté de relance. Des investissements massifs ont été consentis dans les domaines de l'eau potable, de l'éducation, du tourisme, du patrimoine, ou encore de l'enseignement supérieur. Tous ces chantiers participent à une dynamique de modernisation qui place aujourd'hui Constantine parmi les wilayas les plus actives du pays, engagée dans une trajectoire ascendante et résolument tournée vers

l'avenir. Concernant le secteur des ressources en eau, ce dernier a connu un élan remarquable, marqué par une série d'actions concrètes visant à renforcer l'alimentation en eau potable à l'échelle de la wilaya. Parmi les principales réalisations figurent la relance des projets de stations d'épuration à Zighoud-Youcef et El Khroub, la pose de plus de 220 km de conduites principales et la construction de 16 réservoirs totalisant une capacité de 40 000 m³, et l'aménagement de 2 800 mètres linéaires de galeries hydrauliques, et la réalisation de six nouveaux forages répartis sur plusieurs communes, ainsi que l'installation de 25 km de conduites d'assainissement et la mise en service de huit stations de pompage, dotées de 33 pompes.

Par ailleurs, des opérations préventives contre les inondations - comme le curage des avaloirs et le nettoyage des oueds ont permis de supprimer les risques qui exposaient autrefois la ville de Constantine à de graves perturbations dès les premières pluies. S'agissant du patrimoine culturel et religieux, la wilaya a bénéficié d'une attention renouvelée à travers la réhabilitation de plusieurs sites historiques et mosquées anciennes. En parallèle, 77 nouvelles mosquées ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire, traduisant une volonté de renforcer le tissu culturel tout en préservant les richesses du passé.

Ch. D.

BOUIRA

■ De notre correspondant :
AMAR FEDJKHI

La maison de la culture Ali Zamoum de Bouira a abrité récemment une rencontre importante entre la société civile et les autorités locales. La réunion a permis aux acteurs associatifs de la commune de Bouira d'exprimer leurs préoccupations. Présidée par le wali Abdelkrim Lamouri, la rencontre a débuté par un état des lieux des réalisations en cours. L'initiative revient à l'Union des associations de quartiers. Dans la wilaya de Bouira, les lacunes dans la gestion des secteurs-clés sont nombreuses. Le réseau routier fortement dégradé en raison du passage des engins mobilisés dans le cadre des opérations de rénovation du réseau de distribution d'eau potable, le ramassage des déchets ménagers, l'accès à l'emploi ainsi que d'autres insuffisances ont été soulevés par plusieurs intervenants. L'établissement public de santé (EPH) Mohamed Boudiaf souffre d'un manque criant de médecins spécialistes.

«Le scanner de l'hôpital est hors service depuis plusieurs années en raison de l'absence d'un radiologue», a déploré un participant. L'accès aux soins dans les structures sanitaires de la wilaya demeure une préoccupation majeure. Le secteur de la jeunesse n'est pas en reste. La situation de l'OPOW Rabah Bittat, et autres installations sportives illustre parfaitement l'immobilisme des responsables du secteur. Soulevée par les membres de l'UAQ,

LA SOCIÉTÉ CIVILE EXPOSE SES DOLÉANCES



la question du stade, inutilisable depuis 2012, suscite une vive inquiétude. «Il est inacceptable que cette infrastructure soit fermée aux jeunes, et aucune perspective n'a été évoquée malgré les montants investis et les orientations de la tutelle», déplore un intervenant. Dans sa réponse, le directeur de la jeunesse et des sports (DJS) a confirmé que le projet de réhabilitation était au point mort. «Une enveloppe de 54 milliards de centimes a été allouée pour la rénovation et la sécurisation des tribunes existantes. En parallèle, il est également indispensable de réhabiliter la piste du stade et d'installer une pelouse naturelle. Cependant, la demande financière nécessaire pour la réhabilitation complète du stade dépasse largement les moyens actuellement disponibles», a-t-il expliqué sans vraiment convaincre.

L'aménagement urbain de la ville a été également soulevé. «Il suffit d'une simple tournée en ville pour constater de visu l'état lamentable dans lequel se trouvent nos quartiers», a souligné un citoyen. Les intervenants ont soulevé de multiples préoccupations, comme l'absence d'équipements culturels et sportifs dans certains quartiers, besoins en assainissement et en voirie, dégradation du cadre de vie, inquiétudes face à la pression immobilière et rareté des espaces verts. Les directeurs exécutifs ont tenté de répondre point par point, apportant des éléments chiffrés, des calendriers de réalisation, ou à défaut, des engagements de suivi.

«Ce que nous demandons, c'est une méthode, pas des promesses», a résumé un représentant associatif.

A. F.

SÉTIF

1 500 000 COMPRIMÉS PSYCHOTROPES SAISIS

■ De notre correspondant
FAROUK ZOGBHI

Les agents de la brigade régionale de lutte contre la contrebande des marchandises et des narcotiques des Douanes relevant de la direction régionale de Setif, agissant en étroite coordination avec les éléments de l'Armée nationale populaire, viennent de porter un sérieux coup à des trafiquants et déjouer une des plus importantes opérations de contrebande de comprimés psychotropes. Cette opération s'est traduite par la saisie de 1 500 000 comprimés de type Prégabaline 300 découverts lors d'un contrôle routier, indique Amel Rahab, inspecteur divisionnaire, sous-directrice de l'information au niveau de la direction régionale des Douanes de Setif. Les marchandises prohibées ont été saisies de même que les moyens de transport ayant servi à cette opération. Les contrevenants ont été déferés devant les instances judiciaires compétentes.

Cette opération d'envergure, réalisée par les agents des Douanes algériennes et les éléments de l'Armée nationale populaire, si elle porte un sérieux coup aux trafiquants qui s'aventurent à affecter la sécurité et la stabilité de nos citoyens, n'est pas sans mettre en exergue l'extraordinaire impact produit par la conjugaison et la coordination des efforts qui sont déployés sur le terrain par les organes de l'Etat dans leur lutte sans concession contre ce genre de trafic et toute action du genre allant dans le sens du trouble à l'ordre public et affecter la sécurité publique

F. Z.

TIARET

L'ACTIVITÉ PASTORALE RENFORCÉE

À Tiaret, le métier de berger joue un rôle crucial dans la préservation d'un patrimoine naturel et culturel. Le pastoralisme, présent depuis des millénaires dans les régions arides et steppiques, repose sur un savoir-faire sophistiqué.

De notre correspondant :
■ SI MERABET NOUR EDDINE

Ces bergers, adaptant leur pratique aux changements écologiques, font face à des défis croissants, notamment la raréfaction de leur nombre, ce qui menace l'élevage ovin.

Une enquête récente de l'institut agronomique de Tiaret intitulée «Le développement durable du pastoralisme et la gestion des conflits en Algérie : Cas de la région de Tiaret», publiée en 2021, souligne que le manque de bergers constitue un obstacle majeur pour l'élevage. Leur rémunération, basée sur 1/5 des naissances de chaque saison, représente un coût insupportable, surtout en période de sécheresse.

Le pastoralisme se définit comme un élevage extensif pratiqué sur des pâturages vastes. Les troupeaux, comme ceux de Sidi Abderrahmane et Madna, pâturent sur de grandes étendues, déplacés selon les saisons pour permettre à la végétation de repousser. Toutefois, la gestion des parcours, autrefois collective, tend vers une approche plus individualiste. Selon un ingénieur agronome, la libéralisation du marché a rompu les règles traditionnelles d'organisation, aggravant la dégradation des steppes.

L'éleveur est au cœur de la chaîne de production ovine. Il produit des animaux destinés à l'engraissement et à la consommation. Certains éleveurs combinent élevage et agriculture, cultivant orge et blé pour leur subsistance et celle de leur bétail. La superficie de leur exploitation détermine leur capacité à subvenir aux besoins en fourrage pendant l'hiver.

Les éleveurs se divisent en sédentaires et transhumants, avec des troupeaux allant de 100 à plus de 4.000 têtes. Le berger, souvent en fa-



mille, est responsable du gardiennage du troupeau. Ses obligations incluent le déplacement selon les besoins, l'abreuvement des animaux en été, la construction de refuges et la surveillance de la santé des ovins.

Selon Belmokhtar K., un éleveur de la région du Sersou, les contrats de travail des bergers varient en fonction de la région, du type d'élevage et de la taille des troupeaux. Par exemple, pour un troupeau de 100 têtes, le berger peut recevoir 10 agneaux, un quintal d'orge et une indemnité de 5.000 DA par mois. Dans les élevages intensifs, les bergers sont salariés, gagnant entre 16.000 et 18.000 DA par mois.

En période de sécheresse, les coûts liés au travail des bergers peuvent atteindre 33% des frais de production, surpassant même ceux de l'alimentation. Même lors d'années pluvieuses,

les salaires des bergers représentent 50% des charges totales. La rémunération, fixe et élevée, pèse lourdement sur l'économie des élevages.

Pour soutenir l'activité ovine, la création d'associations agricoles et pastorales est encouragée. Ces groupements visent à améliorer les conditions d'exploitation et à garantir la pérennité du pastoralisme dans la région. La coopération entre éleveurs pourrait être la clé pour maintenir ce patrimoine vivant.

Récemment, la wilaya de Tiaret a lancé la location des zones de pâturage protégées au profit des éleveurs et des agriculteurs. Cette initiative vise à répondre aux besoins croissants des éleveurs en ressources fourragères et s'inscrit dans une démarche de développement durable pour renforcer l'activité pastorale.

S. M. N.

ANNABA

LES MÉDECINS TIENNENT À L'ÉTHIQUE

De notre bureau :
■ B. GUETMI

L'utilisation frauduleuse de certains procédés publicitaires mensongers de guérison miraculeuse sans aucun support scientifique par certains médecins a été dénoncée par les participants aux travaux de la Journée internationale de déontologie médicale, tenue récemment à Annaba.

Le Dr Réda Daoui, membre du conseil de l'Ordre des médecins tunisiens et vice-président de la Fédération maghrébine des médecins, a aussi insisté sur la protection des données personnelles des patients. Pour sa part, Dr Mohamed Hariri, du syndicat général des médecins libyens, a souligné le rôle primordial de la Fédération maghrébine des médecins dans la perspective de mettre fin aux pratiques litigieuses des pseudo-médecins sur les réseaux sociaux. Pour le Pr Horma Ezzine, président de l'Ordre des médecins mauritaniens, ce congrès a permis d'échanger des expériences dans le domaine de la pratique de la profession, tout en dénonçant l'utilisation des réseaux sociaux à des fins publicitaires. Deux thèmes principaux, en l'occurrence les réseaux sociaux et l'éthique médicale, ont marqué cet événement scientifique à travers plus d'une vingtaine de communications.

Plus de 250 participants, entre médecins, experts et professionnels de la santé ainsi que des sociologues issus des quatre coins du pays et de l'étranger, ont pris part aux travaux de cette journée de déontologie médicale pour débattre des nouveaux défis d'éthique que pose la numérisation. Durant cette manifestation scientifique, un vibrant hommage a été rendu au regretté docteur Aichouche Bachir.

Le professeur Abdelaziz Ayadi, président de l'Ordre des médecins de la région Est d'Annaba, a salué la présence du secrétaire général de l'Union arabe des médecins, l'Égyptien Ossama Abdelhay, avant de mettre l'accent sur l'importance de ce rendez-vous scientifique autour de thèmes d'actualité, à savoir les réseaux sociaux et l'éthique médicale. Il a évoqué des questions d'éthique et de déontologie concernant la protection de la vie privée, la désinformation et la confidentialité des données des patients. Le doyen des médecins d'Égypte et secrétaire général de l'Union des médecins arabes, le Pr Ossama Abdelhay, s'est dit très satisfait d'être présent parmi ses collègues de l'UAM sur invitation du conseil de l'Ordre des médecins algériens.

B. G.

MOSTAGANEM

LA RESSOURCE HYDRIQUE BIEN GÉRÉE

De notre correspondante
■ YAMINA HAMDOD

Alors que le lancement officiel de la saison estivale approche à grands pas, les responsables de l'unité locale de l'Algérienne des Eaux (ADE) de Mostaganem, à leur tête le directeur Miloud Habi, rassurent quant à l'approvisionnement en eau potable, notamment dans la partie Est de la wilaya, traditionnellement touchée par des perturbations. Le retour en service du barrage de Karamis, à sec depuis avril 2023, marque un tournant dans la gestion de cette ressource essentielle. «La partie Est de la

wilaya a été fortement touchée par cette perturbation, vu que le barrage Karamis était à sec depuis avril 2023 et 2024», explique Miloud Habi. Cette situation avait engendré de sérieuses difficultés dans l'alimentation en eau potable, affectant particulièrement les daïras de Achaâcha, Sidi Ali et Sidi Lakhdar. Selon notre interlocuteur, la situation semble aujourd'hui s'être nettement améliorée. «Je pense qu'actuellement, tous les points noirs ont été éradiqués», affirme le même responsable. Grâce à la remise en service du barrage Karamis, un quota de 20.000 m³ d'eau a été

attribué pour couvrir l'Aïd ainsi que la saison estivale. Ce volume sera maintenu «en continu pour toute la saison estivale», assure Miloud Habi. La daïra de Sidi Lakhdar, qui à elle seule compte 23 plages, représente un enjeu crucial dans la stratégie de distribution, comme le souligne le directeur de l'unité locale de l'ADE : «C'est à peu près 40% de la wilaya de Mostaganem. Nous avons donc consenti nos efforts sur cet aspect pour que les estivants de cette année viennent à Mostaganem sans aucun problème. Il y aura de l'eau en abondance.»

Y. H.

TIZI-OUZOU

DIFFÉRENTES AFFAIRES ÉLUCIDÉES PAR LA POLICE

De notre bureau :
■ BELKACEM ADRAR

Dans le cadre des missions qui leur sont dévolues, les services de la Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont traité et élucidé durant le mois de mai dernier plusieurs affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes, biens et la chose publique ainsi qu'à la criminalité urbaine, la sécurité publique et autres. Au chapitre des affaires relatives aux crimes et délits contre les personnes (Coups et blessures volontaires, menaces et injures...), les services de la police judiciaire ont traité 131 affaires, mettant en cause 161 personnes, dont 26 ont été présentées devant le parquet qui a placé 8 en détention préventive, 12 sous contrôle judiciaire et a ordonné 6 citations à comparaître, alors que 135 dossiers judiciaires ont été transmis au parquet, selon le bilan rendu public par le bureau de la communication de la SWTU.

S'agissant des affaires relatives aux crimes et délits contre les biens (Atteinte aux biens, vols simples et dégradation...), les mêmes services ont eu à traiter durant la période indiquée 62 affaires, impliquant 84 personnes. Sur les 39 personnes présentées devant le parquet, 13 ont été placées en détention préventive, 8 citées à comparaître, 17 mises sous contrôle judiciaire, 1 laissée en liberté provisoire et 45 dossiers judiciaires transmis au parquet. Quant aux affaires relatives aux crimes et délits contre la chose publique (Ivresse publique et manifeste, conduite en état d'ivresse, outrage à corps constitué...), 124 affaires ont été traitées, impliquant 140 personnes, dont 19 ont été présentées devant le parquet. Deux d'entre ces personnes ont été placées en détention préventive, 13 citées à comparaître, 3 placées sous contrôle judiciaire, 1 laissée en liberté provisoire. Cent vingt-et-un dossiers judiciaires ont



été également transmis au parquet dans le cadre de ces affaires. Par ailleurs, et dans le cadre de la lutte contre la criminalité urbaine, 190 opérations coup-de-poing ont été initiées durant la période considérée, ciblant 663 différents points.

Lors de ces opérations, 5.066 personnes ont été contrôlées, 143 d'entre elles ont été présentées devant le parquet pour divers délits, à savoir 32 pour port d'armes prohibées, 50 pour détention de stupéfiants et psychotropes, 31

personnes faisant l'objet de recherche et 30 pour autres délits. Au volet de la sécurité publique, les services concernés ont recensé durant la même période 52 accidents de la circulation, au cours desquels 65 personnes ont été blessées. Vingt-six mises en fourrière ont été prononcées, 4.243 contraventions ont été dressées et 319 contrôles et interventions effectués. Trois cent dix-sept actions de sensibilisation ont été, en outre, menées au profit de 5.795 usagers de la route.

Dans le cadre de la gestion et suivi des commerces réglementés, le Service de wilaya de la police générale a procédé durant la période considérée au contrôle de 465 commerces, qui s'est soldé par 51 infractions globales enregistrées, 8 propositions de fermeture administrative prononcée et 61 décisions de fermeture administrative émanant des services de la wilaya exécutées.

B. A.

130 MARTYRS AUTOUR DES POINTS
DE «DISTRIBUTION D'AIDES» À GHAZA

POPULATION DÉSHUMANISÉE, HORREUR BANALISÉE

Les vidéos filmées par des jeunes Ghazaouis venus quérir, comme des milliers d'autres damnés, ces colis alimentaires de malheur, semblent tirées d'une horifiante dystopie.

■ MOURAD SLIMANI

De nouveau, des images insoutenables en provenance de Ghaza. Dans l'immensité d'un terrain vague encombré de débris, hérissé de fers à béton tordus et qui, jadis, grouillait certainement de vie et de bruits de rues animées, une foule nombreuse de Palestiniens court dans le désordre, avec la dernière énergie, pour tenter d'échapper aux rafales assassines de l'armée sioniste. La séquence filmée par des jeunes Ghazaouis, venus quérir, comme des milliers d'autres damnés, ces colis alimentaires de malheur, semble tirée d'une horifiante dystopie. C'est pourtant le lot quasi-quotidien des Palestiniens de Ghaza depuis plus de 15 jours.

Selon la Défense civile palestinienne, plus de 30 martyrs sont tombés dans ce nouveau traquenard mortel tendu par le «mécanisme» de distribution d'aides fomenté par l'administration sioniste. 200 autres au moins ont été blessés. C'est ainsi depuis deux semaines : des annonces de distribution d'aides, des sites prétendument retenus, pour les effectuer, et des milliers de Palestiniens acculés par la faim qui tentent l'aventure pour y accéder, souvent en parcourant à pieds plusieurs kilomètres, et en bravant le risque permanent d'être ciblés par un bombardement aveugle ou par des drones. Parvenus sur place, et comme il est souvent arrivé, le chaos devient inévitable, vu l'insuffisance des aides, puis les tirs d'armes à feu suivent automatiquement, fauchant des vies par dizaines.

Les derniers jours, comme le confirme les plus récentes images documentant ces véritables batailles à mort pour une ration de survie, les jeunes forment la majorité des postulants malheureux aux colis alimentaires. Après les bousculades mortelles et les séquences de chaos organisées par l'administration sioniste, ce sont les jeunes qui semblent désormais écopier de la mission impossible d'aller quérir les colis, pour sauver leurs familles.



Des centaines de milliers de tonnes de denrées bloquées

Mahmoud Bassal, porte-parole de la Défense civile, cité par les médias, rapporte que des milliers de Palestiniens ont commencé à se rassembler dans la nuit d'avant-hier aux alentours d'un site de distribution, au lieu-dit Wadi Ghaza, pour anticiper des opérations annoncées pour le lendemain. Mais aux premières lueurs du jour, tout ce monde a été surpris par un déluge de feu. Selon le même interlocuteur, les tirs émanaient des chars israéliens stationnés dans le périmètre, ainsi que drones entrés en action dans un nouveau chaos généralisé.

La prétendue opération de distribution d'aides, entamée le 27 mai dernier, avait été dénoncée par la communauté des intervenants humanitaires onusiens, pour le fait qu'elle ne respecte aucun critère éthique et de sécurité, voire est utilisée en tactique de guerre entrant

dans une stratégie sioniste de contrôle du territoire et de neutralisation des institutions politiques du Hamas.

Plus grave, il ya quelques jours, il s'est vérifié que le gouvernement sioniste a constitué des milices composées d'anciens réseaux criminels, pour semer le trouble et infiltrer le tissu social Ghazaoui, en agissant sur le levier des aides alimentaires.

Selon un bilan des autorités palestiniennes sur place, plus de 130 martyrs et des centaines de blessés sont tombés depuis le lancement, il ya deux semaines, de l'opération de distribution.

En fait une cynique et criminelle manipulation qui creuse plus profondément les blessures et la détresse palestinienne, au moment où des centaines de milliers de tonnes de denrées, issues de donateurs internationaux, pourrissent au soleil depuis trois mois, aux passages frontaliers de l'enclave.

M. S.

UNRWA :

«LAISSEZ FAIRE LES NATIONS UNIES ...»

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Philippe Lazzarini, a vivement dénoncé les tirs de l'armée sioniste visant les points de distribution d'aides dans la bande de Ghaza, appelant l'occupant à permettre à l'ONU «un accès sûr et sans entrave» à l'enclave, pour y acheminer l'aide «en toute sécurité». «Ghaza, une nouvelle journée de distribution d'aide, une nouvelle journée de pièges mor-

tels. Jour après jour, des morts et des dizaines de blessés sont signalés aux points de distribution gérés par (l'entité sioniste) et des sociétés privées», a écrit Lazzarini dans un message publié, mardi soir, sur les réseaux sociaux.

«Ce système humiliant continue de forcer des milliers de personnes affamées et désespérées à marcher des dizaines de kilomètres, excluant les plus vulnérables et ceux qui vivent trop loin», a-t-il déploré, avant d'ajouter : «Ce système n'a pas pour but de lutter

contre la faim». Et de poursuivre : «Les livraisons et la distribution d'aide doivent être à grande échelle et sûres. À Ghaza, cela ne peut se faire que par l'intermédiaire des Nations unies, notamment de l'UNRWA».

Le patron de l'UNRWA a ainsi appelé l'entité sioniste à «lever la clôture et permettre à l'ONU un accès sûr et sans entrave, pour acheminer l'aide et la distribuer en toute sécurité. C'est le seul moyen d'éviter une famine massive, notamment chez un million d'en-

fants». Selon Lazzarini, 12.000 employés de l'UNRWA continuent, aujourd'hui, de fournir des services de santé, d'assainissement et de soutien psychosocial «dans un environnement extrêmement brutal et hostile».

«Nos entrepôts hors de Ghaza sont remplis d'un volume d'aide équivalent à 6.000 camions. Laisser la nourriture pourrir et les médicaments périmer délibérément serait tout simplement indécent», s'est-il indigné.

SANCTIONS DES MINISTRES SIONISTES LA LIGUE ARABE S'EN FÉLICITE

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul-Gheit, s'est félicité, hier, de la décision conjointe prise par le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Norvège à l'encontre de deux ministres de l'entité sioniste, leur interdisant, notamment, de séjourner dans leurs territoires respectifs, eu égard à leur incitation à la violence contre les Palestiniens. Dans un communiqué repris par des médias, Aboul-Gheit a qualifié d'«importante» cette décision pour demander des comptes aux responsables de l'occupation sioniste, qui se livrent

à une «incitation évidente à la violence» et autorisent les colons juifs à attaquer les Palestiniens de Cisjordanie en toute impunité.

Cette sanction «met au jour les actes criminels de responsables gouvernementaux d'extrême droite, qui commettent des crimes de guerre et des violations généralisées du droit humanitaire international en Cisjordanie et dans la bande de Ghaza», a-t-il souligné.

Cette action constitue également une «étape importante pour rééquilibrer la position internationale sur les crimes de guerre commis contre

les Palestiniens et pour prendre des mesures pratiques, afin que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes», a-t-il ajouté.

Le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Norvège ont interdit aux ministres de la Sécurité et des Finances de l'entité sioniste de séjourner dans leurs territoires respectifs, pour avoir incité, à plusieurs reprises, à la violence contre les Palestiniens en Cisjordanie occupée, selon une déclaration commune publiée, mardi, par les chefs de la diplomatie de ces cinq pays.

UN BUREAU DE MÉDECINS DU MONDE ATTAQUÉ

L'organisation humanitaire Médecins du monde a fait l'objet d'une attaque sioniste aux drones, mardi, entraînant la mort en martyrs de huit Palestiniens qui se trouvaient sur les lieux. Dans le communiqué annonçant l'agression, l'organisation dénonce «une grave violation du droit international humanitaire, qui protège à la fois la population civile et les organisations humanitaires opérant dans les zones de conflit».

Le communiqué affirme, par ailleurs, que les locaux ont fait l'objet de signalement préalable et sont bien identifiés par l'armée sioniste comme abritant les services de l'ONG, ce qui exclut toute méprise ou confusion sur la vocation humanitaire des lieux. «Comme cela s'est produit lors de précédentes attaques israéliennes, l'équipe n'a reçu aucun avertissement préalable, qui aurait permis d'évacuer le bâtiment ou de prendre des mesures de protection, pour les éventuels occupants», dénonce encore Médecins du monde. Le bâtiment ciblé est situé à Deir El-Balah, un périmètre qui abrite les locaux de nombreux bureaux d'ONG jusque-là restés «relativement épargnés par les bombardements et les zones de destruction à Ghaza», poursuit-on. Exclues de toute intervention humanitaire depuis au moins l'imposition du blocus sur le territoire, le 2 mars dernier, le réseau humanitaire onusien, ainsi que nombreuses ONG actives sur le terrain sont réduits, depuis des mois, à faire des constats sur la détérioration continue de la situation dans l'enclave.

**55 104
MARTYRS
ET 127 394
BLESSÉS**

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est élevé à 55.104 martyrs et 127.394 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué, hier, les autorités sanitaires palestiniennes. Selon la même source, les corps de 123 martyrs et 474 blessés sont arrivés dans les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures. Les autorités sanitaires palestiniennes ont indiqué que 4.821 Palestiniens sont tombés en martyrs et 15.353 autres ont été blessés depuis le 18 mars, date de la reprise de l'agression sioniste, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres.

AMAR BENDJAMA AU COMITÉ 24 DE L'ONU : «IL FAUT PROTÉGER LE DROIT DU PEUPLE SAHRAOUI À L'AUTODÉTERMINATION»

Depuis New York, lors de la session du Comité de décolonisation de l'ONU (C-24) consacrée à ce dossier épineux, l'Algérie a réaffirmé, avant-hier, que le Sahara occidental demeure, sans équivoque, une question de décolonisation.

■ YAZID YAHIAOUI

L'Algérie, par la voix de son représentant permanent auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, a une fois de plus réaffirmé sa position inébranlable et constante concernant la question du Sahara occidental.

L'ambassadeur Bendjama a été catégorique : la question du Sahara occidental « ne souffre aucune ambiguïté » et « oppose le Maroc au Front Polisario ». Cette affirmation est fondamentale pour la position algérienne, car elle rejette toute tentative de ramener le conflit à une simple dispute territoriale ou à une question d'intégrité nationale marocaine. Pour l'Algérie, il s'agit bel et bien du dernier territoire africain non autonome, dont le statut est inscrit à l'ordre du jour de l'ONU depuis 1963.

Le Comité des 24, créé en 1961, est précisément l'organe clé des Nations unies chargé de veiller à l'application de la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le fait que le Sahara occidental figure parmi les 17 territoires non autonomes encore sous surveillance de ce Comité, renforce la position algérienne : le dossier relève directement de la compétence de l'ONU en matière de décolonisation. L'Algérie insiste sur le rôle de ce Comité pour s'assurer que les



populations sahraouies exercent pleinement leur droit à l'autodétermination.

Lors de son intervention, Amar Bendjama a déploré avec force l'impasse actuelle : « Après six décennies de débat à l'Assemblée générale de l'ONU, le référendum d'autodétermination promis au peuple sahraoui n'a toujours pas eu lieu ». Cette absence de référendum est, pour l'Algérie, une violation flagrante des résolutions onusiennes, notamment la résolution 2229 qui réaffirme avec vigueur ce droit fondamental.

Pourtant, la création de la Mission des Nations unies pour l'Organisation du Référendum au Sahara occidental (MINURSO), il y a près de quarante ans, par le Conseil de sécurité, avait pour mandat clair d'organiser ce référendum. Or, comme l'a souligné l'ambassadeur, « la MINURSO peine encore à accomplir son mandat ».

Cela étant, la position algérienne est solidement étayée par le droit international. L'ambassadeur Bendjama a rappelé l'avis consultatif historique de la Cour internationale de justice (CIJ) de 1975.

Cet avis, qui a formellement exclu tout lien juridique entre le Sahara occidental et le Maroc susceptible d'affecter l'application de la résolution 1514 (Déclaration sur l'octroi de l'indépendance), est une pierre angulaire pour l'Algérie. Il déconstruit toute prétention de souveraineté marocaine sur le territoire et renforce l'argument que le peuple sahraoui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination sans entrave.

M. Bendjama rappelle la décision de la Cour de justice européenne (CJUE) qui a, en octobre

2024, réaffirmé ce statut en annulant un accord de pêche entre l'Union européenne (UE) et le Maroc. La raison invoquée : le défaut de consultation du peuple sahraoui, confirmant ainsi que le Sahara occidental a un statut séparé et distinct du Maroc en droit international.

Sur un autre volet, l'ambassadeur Bendjama a également soulevé des préoccupations sérieuses concernant la situation des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés. Citant des points relevés dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, il a évoqué un « encadrement policier, détention arbitraire, interdiction de visites et expulsion de parlementaires y compris européens, expulsion des reporters onusiens y compris les journalistes ».

Dans ce contexte des plus préoccupants, l'Algérie a lancé un appel clair au Comité des 24 : « Nous encourageons le Comité des 24 à mobiliser tous ses instruments pour protéger les droits du peuple sahraoui et parachever finalement ce processus de décolonisation ».

Pour l'Algérie, cette approche est la seule qui puisse mener à « une solution juste et durable garantissant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental », conclut M. Bendjama.

Y. Y.

LES TENTATIVES MAROCAINES DE FALSIFICATION BATTUES EN BRÈCHE

Le Représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès des Nations unies, M. Toufik Laïd Koudri, a qualifié l'intervention de la délégation marocaine devant le Comité spécial de la décolonisation de l'ONU (C-24) concernant la question sahraouie, de « tentatives de falsification, de réécriture de l'histoire et d'imposition de la politique du fait accompli ».

« Je ne m'attarderai pas trop sur l'intervention de la délégation marocaine, tant son contenu s'inspire, pour l'essentiel, d'un ouvrage de fiction intitulé « Comment devenir un bon colonisateur en moins de cinquante ans », et pour le reste, d'un imaginaire nourri par la lecture de sources qui n'ont même pas leur place dans la rubrique des mots croisés », a affirmé mardi dernier M. Koudri qui exerçait son droit de réponse devant le Comité spécial de la décolonisation.

« L'intervention de la délégation marocaine confirme, une fois de plus, ce que nous avons toujours dit : il ne s'agit là que de vaines tentatives de falsification et de réécriture de l'histoire et d'une volonté d'imposer la politique du fait accompli par le biais d'une diplomatie transactionnelle », a-t-il poursuivi.

« Sans avoir à énumérer les bases juridiques qui soutiennent l'obligation de règlement de la question sahraouie en tant que question de décolonisation, il suffit de poser quelques questions, notamment : Si le Maroc revendique la « souveraineté » sur les territoires occupés du Sahara occidental, pourquoi a-t-il négocié et signé, en

1975, un accord de partage de ce territoire avec la Mauritanie avant que celle-ci ne se retire de l'accord et que le Maroc n'annexe la partie restante ? », a-t-il ajouté. Et de s'interroger devant les participants : « Si la présence du Maroc au Sahara occidental est « légitime », pourquoi cherche-t-il à obtenir des reconnaissances unilatérales aussi vaines qu'illégales ? ».

Le diplomate algérien a conclu son propos en soulignant que ladite « Marche verte » qui, selon le Maroc, lui aurait permis de « récupérer » les territoires du Sahara occidental, est en réalité « une invasion » pure et simple, car, a-t-il dit, « il n'y a jamais eu, au fil de l'histoire, de lien de souveraineté entre ce territoire et le Maroc ».

Plaidoyers en série

Lors de la session du Comité spécial de la décolonisation de l'ONU (C-24), qui a eu lieu les lundi et mardi à New-York, plusieurs pétitionnaires ont plaidé en faveur du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Tous ont réaffirmé leur engagement envers une résolution du conflit dans le cadre des chartes de l'ONU, notamment par l'intermédiaire de la Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Premier à apporter son soutien à cette pétition, l'Afrique du Sud qui a insisté sur « l'importance de résoudre le conflit, conformément à la légalité internationale », dénonçant au passage « les initiatives

opportunistes ».

Côté ONG, Kathleen Thomas, représentante de « Global Directives LLC », a souligné que « l'organisation d'un référendum d'autodétermination est la seule solution », affirmant que « le plan marocain n'offre aucune autonomie réelle et perpétue le statu quo ».

Chris Sassi, de l'ONG « SKC », a rappelé la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU réitérant le statut de territoire non autonome du Sahara occidental.

L'activiste sahraouie Nayat Aduh Jatri a martelé que selon l'ONU, « le Sahara occidental reste un territoire non autonome avec un processus de décolonisation inachevé et un peuple sahraoui sous occupation ».

Elle a qualifié le Sahara occidental de « dernière colonie d'Afrique, malgré la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1975 et des décisions pertinentes de l'Union africaine ».

Enfin, Mohammed Abbadi, représentant de l'ONG « Freedom Sun Organization for the Protection of Sahrawi Human Rights Defenders », a dénoncé les « manœuvres du régime du Makhzen », mentionnant que « depuis janvier 2025, quelque 25 observateurs internationaux ont été interdits d'entrée dans le territoire occupé pour évaluer la situation des droits humains et la situation socio-économique ».

Synthèse Y. Y.

ESPAGNE 4.700 KG DE HASCHICH MAROCAIN SAISIS

Plus de 4.700 kilos de haschich ont été saisis par la Garde civile espagnole dans un véhicule en provenance du Maroc, a indiqué hier la presse espagnole qui signale qu'une personne de nationalité marocaine a été arrêtée.

« La Garde civile a porté un nouveau coup au narcotrafic au port d'Algeiras avec la saisie de 4.762 kilos de haschich dissimulés à l'intérieur de la remorque d'un camion en provenance du Maroc », indique le journal espagnol *EuropaSur*.

« La drogue (...) aurait pu atteindre une valeur supérieure à huit millions d'euros sur le marché illicite », précise le journal. « Les faits se sont déroulés lors d'un contrôle de routine des véhicules débarqués du ferry en provenance du port de Tanger-Med », signale le même média, notant que les agents espagnols en charge du contrôle des véhicules avaient détecté des anomalies au niveau du camion, notamment des soudures sur les parois du véhicule jugées suspectes.

D'autre part, l'attitude du conducteur, visiblement nerveux en plus de ses réponses contradictoires, ont elles aussi éveillé les soupçons des agents espagnols qui ont fait appel à la brigade cynophile. L'un des chiens de la brigade a détecté le chargement de drogue dissimulé dans 4.193 paquets, selon les autorités espagnoles.

SUÈDE - ALGÉRIE

CE QUE L'EN A GAGNÉ EN PERDANT

C'est précisément à cela que servent les matchs amicaux : mieux vaut tomber contre un adversaire supérieur, maintenant, que de se bercer d'illusions après une victoire flatteuse contre une équipe modeste, à six mois de la CAN.

■ ACHOUR AÏT ALI

Il est des défaites qui valent bien plus que certaines victoires. Celle des Verts, en match amical, en fait indéniablement partie. Car une fois les chiffres digérés, l'analyse de fond révèle une vérité plus lucide. Jusqu'ici, on s'est surtout félicité de la belle série d'invincibilité de l'Algérie sous la houlette de Vladimir Petkovic (onze matchs sans défaite), ce n'est pas rien, certes, mais on a peu pris le temps de s'interroger sur les lacunes encore bien visibles dans le jeu.

C'est une vieille règle non écrite du football : le score efface souvent le contenu. L'histoire, dit-on, ne retient que les vainqueurs. Soit. Mais pour prétendre à la victoire dans un tournoi d'envergure comme la prochaine Coupe d'Afrique des nations, il faut parfois accepter de perdre... au bon moment.

Et c'est précisément à cela que servent les matchs amicaux : à se jauger, à tester ses limites, à rectifier avant qu'il ne soit trop tard. Mieux vaut tomber contre un adversaire supérieur maintenant, que de se bercer d'illusions après une victoire flatteuse contre une équipe modeste.

Cette piqûre de rappel arrive donc à point nommé. À six mois de la CAN au Maroc, elle sonne comme un avertissement : vous imaginez une seconde si on démarre la Coupe d'Afrique avec la même configuration tactique et les mêmes principes de jeu ? Là, au moins, on sait qu'un axe central sans sentinelle devant, risque de

prendre l'eau de toutes parts. Face à la Suède, on a eu tout le «loisir» de voir comment le bloc-équipe se disloquait littéralement à chaque phase de transition de la Suède. D'ailleurs, ce constat, on n'a pas attendu le match de mardi pour le faire.

Cela fait des années que l'EN souffre de ses arrières. Aussi, la réaction des Verts, durant les 30 dernières minutes, a apporté aussi son lot d'enseignements. L'Algérie a mieux joué avec une sentinelle.

Aussi, elle a été plus percutante avec un attaquant de pointe (Boumedjah) et un électron libre en soutien (Gouiri).

Tout ça, Vladimir Petkovic l'a compris. Comme il a compris du reste que c'est l'EN qui a facilité la domination de la Suède durant 60 minutes de jeu par des erreurs individuelles récurrentes et un bloc-équipe sans queue ni tête. Les réajustements du sélectionneur national ont porté leurs fruits.

A sa charge, celui-ci a trop attendu avant de réagir, comme s'il fallait passer le seuil psychologique d'une heure de jeu avant de tout corriger. Il fallait peut-être le faire à la mi-temps. Mais à sa décharge, il l'a au moins fait et on a vu dès lors comment l'équipe nationale est passée de l'ombre à la lumière.

C'est pourquoi la défaite face à la Suède a tout de bon. On sait maintenant quel système sied le mieux à cette EN. Puis, on a la preuve aujourd'hui que certains joueurs apportent plus que d'autres. Un point sur lequel Petkovic devra méditer d'ici à septembre... A.A.A.



VLADIMIR PETKOVIC :

«ON A BEAUCOUP APPRIS DE CE MATCH»

Vladimir Petkovic a livré une analyse sans concession sur la prestation de l'équipe nationale face à la Suède. «Je ne peux pas être content si je pense au résultat final, car on a perdu le match. Je pourrais l'être si on profite des choses qu'on a vues ce soir et qu'on pourrait reproduire dans le futur. Car, pendant ce match, il y a eu vraiment beaucoup de choses», a-t-il dit. Et d'ajouter : «Les quinze premières minutes, on était hauts, il y avait de l'ordre, on a vraiment bien joué sur le plan technique. Après le premier but, on n'a pas réagi comme une équipe. On a laissé beaucoup d'espaces à des joueurs qui vont très vite et qui les exploitent très bien. En deuxième mi-temps, on pouvait entrer avec une meilleure attitude. C'est ce qui était prévu. Dommage, le penalty a chamboulé les plans et a fait plus de dégâts. Mais je suis quand même fier du fait que l'équipe a réagi de cette façon.» «A part cela, il n'y a aucune défaite qui fait du bien. Seulement, la réaction qu'on a eu à la fin peut donner de l'élan pour l'avenir. J'espère qu'on pourra redémarrer avec des résultats positifs comme lors de la première défaite, il y a un an. C'est pourquoi, je dis qu'on a appris beaucoup de ce match face à la Suède.» A.A.A.



joueurs qui vont très vite et qui les exploitent très bien. En deuxième mi-temps, on pouvait entrer avec une meilleure attitude. C'est ce qui était prévu. Dommage, le penalty a chamboulé les plans et a fait plus de dégâts. Mais je suis quand même fier du fait que l'équipe a réagi de cette façon.» «A part cela, il n'y a aucune défaite qui fait du bien. Seulement, la réaction qu'on a eu à la fin peut donner de l'élan pour l'avenir. J'espère qu'on pourra redémarrer avec des résultats positifs comme lors de la première défaite, il y a un an. C'est pourquoi, je dis qu'on a appris beaucoup de ce match face à la Suède.»

CAN FÉMININE-2025 TROIS ARBITRES ALGÉRIENS RETENUS PAR LA CAF

La Confédération africaine de football (CAF) a retenu trois arbitres algériens, Ghada Mehat (arbitre centrale), Ouahab Asma Feriel (arbitre assistante) et Lahlou Benbraham (vidéo) pour diriger les rencontres de la Coupe d'Afrique des Nations féminine, prévue du 5 au 26 juillet 2025. Au total, la commission des arbitres de la CAF, dirigée par l'Ivoirien Doué Noumandiez, a retenu 18 arbitres centrales, 18 arbitres assistants et 11 arbitres vidéo (VMOs) pour cette grande fête du football féminin africain. Pour rappel, 12 pays africain prendront part à ce tournoi continental prévu au Maroc, répartis en trois groupes de quatre équipes. Les deux premiers de chaque groupe, ainsi que les deux meilleurs troisièmes, se qualifieront pour les quarts de finale, prévus les 18 et 19 juillet. Les demi-finales se joueront le 22 juillet. Le match de classement est fixé, quant à lui, au 25 juillet, suivi de la finale, programmée le 26 juillet. La sélection algérienne féminine signe, à l'occasion, son retour sur le plan continental, après son absence lors des deux dernières éditions de la CAN.

BASKETBALL : SUPERDIVISION (TOURNOI DES AS - FINALE) NB STAOUÉLI - NA HUSSEIN DEY : UNE BELLE FINALE EN PERSPECTIVE

■ MOHAMED-AMINE AZZOUZ

Le NB Staoueli et le NA Hussein-Dey s'affronteront demain en finale aller du tournoi des "AS" de la Super-Division de basket-ball, à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf à Alger.

La manche retour est prévue ce samedi. Une finale inédite du fait que personne n'attendait de voir le Nasr Hussein-Dey atteindre ce stade de la compétition. Cela, contrairement au NB Staoueli qui domine le championnat cette saison.

Le NAHD a, contre toute attente, défrayé la chronique en se hissant en finale du tournoi des AS, alors que l'on attendait plutôt le WO Boufarik ou le MC Alger atteindre cette ultime étape qui se jouera en deux manches (aller/retour). Le NBS part avec les faveurs des pronostics, mais le NAHD ne se présentera pas sur le terrain en victime expiatoire et tentera au contraire de prouver qu'il n'est pas là par hasard.

En somme, l'on s'attend à un match intense où chaque équipe voudra arracher la victoire, dans cette première opposition avant d'en découdre encore une fois, dès samedi. Cela permettra au vainqueur d'avoir un ascendant psychologique sur le perdant. Certes, le NB Staoueli, qui n'a

perdu qu'à deux reprises cette saison en 26 journées de compétition, est considéré comme le favori en puissance pour l'emporter au final, mais les Nahdistes croient fermement en leur rêve et tiennent à relever le défi, là où personne ne les attendait. Si le NBS, précédemment sous l'appellation de DRBS tentera de glaner son 3^e titre national après ceux de 2007 et 2022, le Nasria, quant à lui, fera le maximum pour décrocher un premier titre de champion historique.

A rappeler que le championnat national était totalement dominé depuis les années 1980 par le MC Alger, devenu GSP avant de reprendre une nouvelle fois son appellation authentique qui compte 21 titres à son palmarès et le WO Boufarik qui a remporté 10 titres. Par ailleurs, en Coupe d'Algérie, le NAHD compte 4 trophées décrochés en 1977, 1982, 1984 et 1991. Le NBS et le NAHD, qui figuraient dans la même poule A du tournoi des "AS", se sont qualifiés pour les demi-finales aux dépens de l'USM Blida et du CR Beni-Saf. Par ailleurs, le match de classement pour la 3^e place qui devait opposer le WOB et le MCA, a été annulé suite au désistement du club algérois pénalisé d'une amende de 30.000 DA par la

FABB. La 3^e place du classement revient de surcroît aux Boufarikois, alors que le MCA termine 4^e. Le règlement du tournoi des AS, maintenu pour la finale, prévoit que si le score est nul à la fin de la 1^{re} rencontre, aucune prolongation ne sera jouée. Conformément au règlement officiel de la FIBA (D.6.2). Si le score cumulé des deux rencontres est égal pour les deux équipes à la fin de la 2^e rencontre, la seconde rencontre doit continuer avec autant de prolongations de cinq (5) minutes, que nécessaire, pour départager les deux équipes. Règlement de la FIBA (D.6.3). Une belle finale en perspective qui tiendra en haleine les supporters des deux équipes et les amateurs de basket-ball. L'ambiance s'annonce chaude à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf.

M.- A. A.

PROGRAMME :
Vendredi 13 juin / Salle la Coupole :
finale (aller)
NB Staoueli - NA Hussein-Dey (18h)
Samedi 14 juin/ Salle la Coupole :
finale (retour)
NA Hussein-Dey - NB Staoueli (17h)

ZOUBIDA BERRAHOU, PROFESSEURE DES UNIVERSITÉS EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET ROMANCIÈRE, À **EL MOUDJAHID** :

«L'IMAGINAIRE EST LE SUBSTRAT DE TOUTE SOCIÉTÉ»

Zoubida Berrahou, professeure en sciences économiques et romancière, mêle savoir et création. À Saïda, elle a présenté l'Invention d'un jeu d'échecs à Mascara, roman engagé sur la jeunesse, les femmes et la société algérienne. Elle y défend une parole féminine forte et l'imaginaire comme levier de développement.

Entretien réalisé par :
■ MEHDI KAOUANE

El Moudjahid : À l'occasion de ce festival consacré à la littérature et au cinéma féminin, comment percevez-vous aujourd'hui la place des femmes dans le paysage culturel algérien ?

Zoubida Berrahou : Le Festival de la littérature et du cinéma de la femme de Saïda doit occuper une place centrale dans le paysage culturel algérien, surtout parce qu'il se déroule dans une ville de l'intérieur. En tant qu'économiste, je sais qu'il existe une forte corrélation entre développement économique et place des femmes dans la société. Ce festival est, pour moi, un mirage dans l'oasis de la culture algérienne une «Dune Majestueuse» qu'il faut admirer longtemps. Il reste du travail : améliorer les infrastructures, viser la parité dans la visibilité des femmes, renforcer les présences féminines à tous les niveaux. Mais cette 8^e édition est déjà un succès. Et moi, qui vis à Mascara, savoir qu'un tel événement a lieu à 70 km de chez moi, loin d'Alger ou d'Oran, me met du baume au cœur. Je vois là un signe que notre pays avance vers un avenir plus inclusif. Saïda, désormais, portera fièrement le nom de la femme dans la culture.

En quoi votre formation en sciences économiques enrichit-elle votre regard d'écrivaine sur la société ?

En étudiant les sciences économiques, j'avais cru m'être éloignée de mon rêve d'écriture littéraire datant de mes 23 ans, mais en fait, cette discipline n'a fait que m'en rapprocher. J'y ai découvert que le lien entre littérature et économie était très fort, sachant que l'étude des textes économiques relève avant tout de la critique littéraire (McCloskey), que les premiers économistes étaient des philosophes, écrivains, poètes et essayistes (Xénophon, Aristote, Platon, Smith, Hume, Voltaire). Smith et Marx ont écrit et théorisé les sciences économiques en usant de la puissance de leur imaginaire puisée dans la littérature (Smith ayant repris Mandeville et Marx est allé chercher du côté de Dickens et Defoe). La littérature et l'économie procèdent de la même logique, à savoir la fiction. Mon écriture est fortement impactée par le besoin de narration des conditions multiples dans lesquelles évoluent mes personnages. Je n'occulte jamais cette dimension primordiale.

Votre dernier roman, L'invention d'un jeu d'échecs à Mascara, a été présenté en marge du festival. Pouvez-vous nous parler de la genèse de ce livre et des thématiques que vous y explorez ?

J'ai commencé ce roman en 2018, à un moment où beaucoup de choses convergeaient. Mes enfants avaient l'âge de Racim et Necib, les deux héros. Ce livre était une manière douce de les voir grandir, de les laisser partir tout en les gardant avec moi entre les pages. Ce ne sont pas eux, mais ils se sont facilement reconnus dans ces personnages.

C'était aussi une façon de transmettre, à travers la fiction, ce que j'ai construit dans ma pédagogie d'enseignante en management, nourrie de nombreuses rencontres avec des étudiants dans des cadres entrepreneuriaux. L'esprit start-up y est très présent. J'ai voulu aborder la question de la femme, mais avec un regard jeune et masculin, ancré dans ce XXI^e siècle qui cherche encore son équilibre. L'imaginaire m'a permis de revisiter notre Histoire, de mettre en lumière des détails positifs souvent négligés. Ce jeu d'échecs inventé à Mascara, c'est un pont entre le local et l'universel. Vivre en harmonie avec ses racines tout en créant, c'est possible. J'ai glissé de l'humour, quelques touches

de sociologie, de psychologie aussi, mais sans jamais être moralisatrice. La légèreté de ton m'importe, même quand la trame est sérieuse.

Le regard porté sur les femmes dans le monde académique et littéraire reste parfois chargé de préjugés. Avez-vous été confrontée à cela ? Et quel écho trouvent vos œuvres auprès du public algérien ?

Le chemin n'a pas été facile, mais avec le recul, publier mes romans sur le tard m'a offert un vrai renouveau, sans jamais perdre ma passion pour l'enseignement ni pour la littérature. Les deux se sont révélés complémentaires. Pendant longtemps, j'ai souffert de devoir m'empêcher d'écrire pour préserver la rigueur de mon style académique.

C'était comme un jeûne littéraire intermittent (sourire). Mais j'ai choisi de me concentrer sur un objectif à la fois : d'abord me réaliser en tant qu'enseignante pour garantir mon indépendance économique, un conseil que m'aurait soufflé Virginia Woolf. Sans oublier mon troisième métier à temps plein : faire tourner une famille. Mes études en éco/management m'ont appris l'efficacité et l'agilité. Heureusement, les lectrices et lecteurs ont été au rendez-vous. Mon engagement citoyen et ma présence active sur Facebook ont contribué à construire une forme de crédibilité. Aujourd'hui, ce sont les rencontres littéraires à taille humaine que je privilégie : c'est là que naissent les plus belles discussions.

Poésie ou roman : qu'est-ce qui guide votre choix de forme pour exprimer une idée ou une émotion ?

La poésie est un bien grand mot. Je n'ai ni la prétention d'en maîtriser les codes ni celle de posséder un don inné. Mes modèles, je cite Aragon, Baudelaire, Blake, Keats, Whitman, Nelligan, Miron, sont immenses, et je ne me compare pas à eux.

Ce que j'écris tient plutôt de la prose, proche parfois de paroles de chansons, étant une grande amatrice de musique. La poésie s'est imposée à moi à des moments clés de ma vie, comme un simple mode d'expression, sans plus. Je le dis d'ailleurs dans les avant-propos de mes deux recueils. Le roman, en revanche, est mon véritable espace d'expression littéraire.

J'y ai consacré du temps, de l'énergie, de la réflexion. J'ai appris à en comprendre les structures, à en aimer l'art qui le précède. J'y puise aussi dans mon propre parcours, fait de défis, de lectures passionnées, d'un amour inconditionnel des mots et d'un apprentissage constant nourri de tous les genres littéraires.

Entre imaginaire, mémoire et histoire, quelle part ces dimensions occupent-elles dans vos récits, notamment à travers un titre comme Sémiramis au pays de Dounia ?

L'imaginaire est la base même de toute société. Ce que l'on inculque à l'enfant façonne son avenir d'adulte. Mais si cette construction individuelle entre en conflit avec le collectif ou l'universel, elle peut engendrer des souffrances.

C'est une question que j'explore dans



mes romans, car elle est essentielle à la création d'un monde meilleur. Je crois qu'il est vital de préserver chez l'enfant cette part d'innocence, de rêve et d'utopie, loin des pressions de la rapidité et des injonctions des adultes. Je suis née dans un immeuble à Oran portant le nom de Sémiramis, une reine guerrière. Bien que j'aie quitté ce lieu à six ans, il m'a marqué profondément. Des années plus tard, je l'ai choisi comme titre et guide de mon roman, avec Sémiramis comme modèle de femme forte et bâtisseuse. L'imaginaire enfantin, mystérieux et fascinant, est une clé pour comprendre l'avenir.

M. K.



OUVERTURE DE TINDA25 À L'ÉCOLE
SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS**AU CŒUR DES DÉFIS DE
L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

L'École supérieure des beaux-arts d'Alger Ahmed-et-Rabah- Asselah a organisé, hier, l'ouverture de TINDA25 (tech & innovation in design & arts), avec comme intitulé «AlgerIA révolutions».



Ph. Wafa

■ KADER BENTOUNES

I s'agit d'un jeu de mot en référence à «Alger, Mecque des révolutions» avec l'impact imposé par l'intelligence artificielle (IA) comme une puissante révolution numérique selon Jaoudet Gassouma, chef de département des arts visuels à l'ESBA et modérateur de l'événement qui s'étale sur trois jours et qui prendra fin par un hackathon de cinq groupes de cinq étudiants pour la réalisation de projets novateurs.

Le directeur de l'école Belhadj Terchaoui a fait savoir, lors de son allocution d'ouverture que le choix de la thématique de l'IA pour cette édition répond à l'actualité imposée par cette dernière. Il a noté qu'il est important pour l'ESBA de se mettre au diapason de cet outil révolutionnaire, notamment pour le design qui représente une importante spécialité du cursus de son école. Pour Mourad Bouzar, maître de conférence à l'ESBA en design-espace et en histoire de l'art, également directeur de l'incubateur de l'école, cet événement répond à la problématique qui se pose aujourd'hui pour chaque enseignant; comment intégrer l'IA dans l'enseignement ? «Cette question se pose de ma-

nière plus pertinente et accrue à l'ESBA, car il s'agit d'IA pas seulement dans les aspects pédagogiques et créatifs», a-t-il noté. Pour lui, un enseignant-chercheur a acquis, lors de son parcours, une distance critique qui lui permet de détecter et de deviner ce qui est bon et ce qui est mauvais dans l'IA. Il préconise que le travail de l'enseignant est de faire naître chez l'étudiant cette distance critique pour qu'il comprenne que tout ce qui est produit par l'IA n'est pas nécessairement bon et juste. «Il faut être rationnel dans l'utilisation de cet outil comme l'étaient les générations précédentes pour les logiques de tracées d'architecture et de traitement graphique», a-t-il ajouté, tout en présentant les nouveaux challenges de cette nouvelle révolution numérique.

De son côté, Maâmar Guerziz, maître de conférence à l'ESBA, a souligné que l'avènement de l'IA est très controversé du fait que nous sommes dans la bulle de cette poussée technologique. «Nous n'avons pas assez de recul pour porter un jugement. Il se pourrait que notre discours change dans quelques années, nos réticences aussi... L'important c'est de rester académiques et à l'écoute

de nos étudiants», a-t-il souligné. L'intervenant a, par ailleurs, présenté la problématique de considérer ou pas l'IA comme nouveau paradigme, en suite du classique, le moderne et le contemporain.

«A la différence d'un modèle qu'on suit consciemment, le paradigme est suivi de manière inconsciente, automatique. Je fais toujours le parallèle de cette problématique avec l'avènement de la photographie au XIX^e siècle qui a changé complètement la donne de la création artistique à l'époque en poussant les artistes à réfléchir à d'autres moyens d'expression, et c'est ce qui a donné la naissance de l'art moderne», a-t-il ajouté.

En outre, Mehdi Delmi, directeur général adjoint de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA) a présenté les aspects réglementaires et législatifs face à ses bouleversements technologiques dans le cadre de la protection des droits des artistes et de la propriété intellectuelle. D'autres professeurs et professionnels ont pris part à cette journée d'étude comme Rym Mokhtari, Hassan Aggoun, Ahmed Bachir Chérif, Rafik Khacheba et Yasmine Aïdel.

K. B.

20^e ÉDITION DU CONCOURS
NATIONAL DE LA MEILLEURE POÉSIE**UN SOUFFLE DE
CRÉATION NATIONALE**

■ SIHEM OUBRAHAM

Sous le sceau de la beauté, du patrimoine et de la langue, la poésie algérienne se voit, une fois de plus, célébrée à travers le désormais incontournable Concours national de la meilleure poésie, lancé par l'Établissement arts et culture de la wilaya d'Alger. Cette 20^e édition, ouverte du 25 mai au 25 juin 2025, ambitionne de rassembler les plumes inspirées autour d'un thème fédérateur : «L'Algérie, sites et beauté». Depuis deux décennies, ce concours s'inscrit dans une volonté claire de promouvoir la création littéraire en valorisant la diversité linguistique algérienne. Arabe classique, arabe dialectal, tamazight ou français : toutes les langues parlées dans le pays sont acceptées, à condition que l'œuvre soit inédite et non primée auparavant. Dans un pays riche de paysages, de langues et de cultures, le choix du thème n'est pas anodin. À travers «L'Algérie, sites et beauté», les organisateurs invitent les poètes à faire rayonner le pays, de ses montagnes kabyles aux dunes sahariennes, de ses sites archéologiques aux ruelles d'Alger la Blanche. Le concours est ouvert à toutes les générations, sans distinction d'âge ni de profil. Seule exigence : l'œuvre doit être présentée en trois exemplaires et ne pas dépasser trois pages. Les participants devront aussi fournir une fiche technique, une copie numérique du poème, une copie de leur pièce d'identité

et un numéro de téléphone. Le tout devra être envoyé à la bibliothèque Multimédia Jeunesse d'Alger, 38, rue Didouche Mourad, Alger-Centre. La délibération se veut rigoureuse : les décisions du jury seront sans appel. Comme à l'accoutumée, trois prix seront décernés dans chaque langue, offrant aux lauréats une reconnaissance nationale. Toutefois, les anciens primés de moins de trois ans ne peuvent pas concourir, et ceux déjà récompensés trois fois ne sont plus éligibles, un moyen de garantir l'équité et de faire place à de nouvelles voix. Les résultats seront annoncés en juillet, dans le sillage des célébrations de la Fête de l'indépendance, renforçant ainsi le lien intime entre création artistique et mémoire nationale. La date précise de la remise des prix sera communiquée ultérieurement. Le concours de la meilleure poésie est devenu, au fil des années, un espace précieux d'expression, de reconnaissance et de renouvellement pour les poètes algériens, qu'ils soient confirmés ou débutants. Il offre à chacun la possibilité de faire entendre sa voix dans une Algérie aux multiples visages et de participer à une grande fresque littéraire qui, à travers les mots, célèbre la beauté du pays et de ses imaginaires. Alors que les manuscrits commencent à affluer, une chose est sûre : la poésie algérienne, dans sa richesse et sa pluralité, continue de vibrer avec intensité.

S. O.

**AFAK SINIMAÏYA : UN REGARD SUR
LE CINÉMA RÉVOLUTIONNAIRE ALGÉRIEN**

La revue *Afak Sinimaïya* (Horizons cinématographiques) du laboratoire Index des films révolutionnaires dans le cinéma Algérien de l'Université d'Oran 1 Ahmed Ben Bella a récemment mis en lumière le rôle crucial du cinéma révolutionnaire algérien dans la dénonciation du colonialisme français et sa résistance face à la propagande médiatique coloniale.

Le dernier numéro de la revue, le n°17, publié en juin, présente une étude intitulée *Le cinéma révolutionnaire entre construction de l'image de soi et dénonciation de l'autre*. Selon son auteur, Fethi Bouaziz, le cinéma algérien a constitué une arme puissante contre le colonisateur en dessinant une image authentique de

l'identité algérienne et en dévoilant la réalité de l'occupation française. Bouaziz souligne que ces films ont efficacement contrecarré la propagande mensongère des médias coloniaux visant à redorer l'image de la France à l'international. Cette étude propose une analyse comparative de l'image de soi et de l'autre dans le cinéma révolutionnaire algérien, s'appuyant notamment sur une lecture approfondie du film *L'Opium et le Bâton* du réalisateur Ahmed Rachedi.

Parmi les autres contributions notables de ce numéro figurent une analyse sémiologique du film documentaire *Tantoura*, qui revient sur le massacre perpétré par l'entité sioniste contre les

habitants du village palestinien de Tantoura en mai 1948.

La revue aborde également divers sujets tels que l'adaptation romanesque dans les séries télévisées, les dimensions communicationnelles de l'intelligence artificielle, les techniques publicitaires au cinéma, ou encore l'interaction entre le cinéma algérien et les start-up économiques. Ce numéro offre ainsi un panorama riche et varié des enjeux actuels du cinéma et des médias, en mêlant analyse historique, réflexion théorique et regard prospectif sur les interactions entre cinéma, société et économie.

S. O.



LE DGSN REÇOIT L'AMBASSADEUR DE MAURITANIE EN ALGÉRIE

Le Directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, a reçu, hier, l'ambassadeur de la République islamique de Mauritanie auprès de l'Algérie, Sidi Mohamed Abdallah, avec lequel il a évoqué les voies et moyens de renforcer la coopération entre les polices des deux pays, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

« Dans le cadre de la coopération bilatérale entre les polices algérienne et mauritanienne, Ali Badaoui a reçu, au siège de la DGSN, l'ambassadeur de Mauritanie Mohamed Abdallah, avec lequel il a évoqué les voies de renforcer les domaines de

coopération et de partenariat entre les polices des deux pays, et d'appuyer les mécanismes de coordination conjointe, notamment dans les domaines de la formation, de l'entraînement et de la police scientifique », a précisé le communiqué.



LA DÉLÉGUÉE NATIONALE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE REÇOIT LE DG DE L'ONLCDT

LA COOPÉRATION S'INTENSIFIE



La Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Mériem Cherfi, a reçu, hier, le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Tarek Kour, a indiqué un communiqué de l'Organe national de la protection et de la promotion de l'enfance (ONPPE). Cette rencontre a été

l'occasion d'« examiner les voies et moyens de coopération entre l'ONPPE et l'ONLCDT », a précisé le communiqué. Elle a permis, également, de « découvrir, de près, les missions et activités de l'ONPPE, et de s'enquérir du travail de la cellule de réception des notifications d'atteinte aux droits de l'enfant, via le numéro

vert (111) ». À ce propos, des précisions ont été fournies sur les modes de traitement des appels, des notifications et des signalements, et leur adaptation au domaine de la numérisation, via l'application numérique (Allô Tofola), a conclu le communiqué.

DÉCÈS DE LA MOUDJAHIDA MÉRIEM BEN MOHAMED REBIGA REND HOMMAGE À L'HÉROÏNE

La moudjahida héroïne Mériem Ben Mohamed, dite « Mimi », est décédée à l'âge de 100 ans, a-t-on appris auprès du ministère des Moudjahidine et des Ayants droit. La défunte a été inhumée, hier après-midi, au cimetière d'El Alia, à Alger, en présence du ministre des Moudjahidine

et des Ayants droit, Laïd Rebiga, ainsi que de moudjahidine et de membres de sa famille.

Dans son oraison funèbre, le ministre a mis en avant les qualités de la défunte, rappelant ses hauts faits, le haut esprit de patriotisme et le militantisme dont elle a

fait preuve durant la Glorieuse guerre de libération, ainsi que sa contribution active à l'édification de l'Algérie indépendante.

Dans ce sillage, Rebiga a souligné que « la fidélité de l'Algérie envers ses héros demeurera ancrée à travers les générations ».

LE MINISTRE DES MOUDJAHIDINE PRÉSENTE SES CONDOLÉANCES

La dépouille mortelle du moudjahid, ancien membre de l'Armée de libération nationale (ALN), Messaoud Lounissi, décédé à l'âge de 100 ans, a été inhumée hier après-midi au cimetière de Laâzilat de la ville de Biskra. L'inhumation du moudjahid, décédé hier suite à une longue maladie, s'est déroulée en présence des autorités locales, de moudjahidine et d'une foule de citoyens. Dans son oraison funèbre, le directeur local des Moudjahidine et des Ayants droit, Salem Benslimane, a indiqué que ce moudjahid de la première heure a participé, avec 43 autres moudjahidine, à l'offensive ayant ciblé la caserne de Biskra, la nuit du 1^{er} Novembre 1954, annonçant le déclenchement de la révolution de libération. Il a également évoqué les qualités du défunt né en 1925 à

Ghassira (Batna), son courage, son abnégation et son combat mené dans la wilaya 6 historique jusqu'à l'indépendance.

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a présenté ses condoléances à la famille du moudjahid et exprimé « sa profonde tristesse à la nouvelle de la mort du moudjahid, ancien membre de l'Armée de libération nationale et un des premiers combattants de la glorieuse révolution de libération, Lounissi Messaoud. Il a ajouté que « devant ce malheur, je ne peux que présenter à sa famille et à ses compagnons d'armes mes sincères condoléances, implorant Allah de l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés des prophètes et des saints qui sont la meilleure compagnie ».

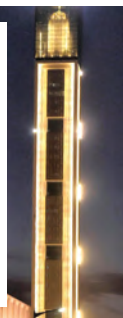
VIE RELIGIEUSE

Jeudi 16 Dou Al-Hidja 1446
correspondant
au 12 Juin 2025

- Dohr..... 12h48
- Asr..... 16h40
- Maghreb..... 20h11
- Icha 21h52

Vendredi 17 Dou Al-Hidja 1446
correspondant
au 13 Juin 2025

- Fedjr..... 03h37
- Echourouk... 05h29



WILAYA D'ALGER

PLAN SPÉCIAL POUR LA SÉCURISATION DU BAC



Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont mis en place un plan spécial pour sécuriser l'examen du baccalauréat, qui débutera dimanche prochain, a indiqué, hier, un communiqué de ces services. Ces mesures et dispositions sécuritaires préalables s'inscrivent dans le cadre de « la sécurisation des centres relevant de la compétence de la Sûreté nationale », a ajouté la même source, précisant que « tous les moyens nécessaires seront mobilisés, pour garantir le bon déroulement de ces examens nationaux officiels ». Ce plan sécuritaire est axé sur « le renforcement de la présence sur le terrain des forces de police, en vue de sécuriser tous les établissements scolaires concernés par ces épreuves, ainsi que l'intensification des patrouilles pédestres et mobiles, pour garantir une couverture sécuritaire globale et déjouer toute action susceptible de troubler le bon déroulement de cet examen ». Le plan inclut également « la sécurisation du transport des sujets des épreuves, depuis les centres de regroupement jusqu'aux établissements scolaires concernés », lit-on dans le communiqué. Dans ce cadre, « un programme spécial a été mis en place, pour fluidifier la circulation, notamment au niveau des rues et axes routiers à forte densité de trafic, afin d'éviter tout accident de la route, tout en interdisant les arrêts et stationnements anarchiques de véhicules devant les centres d'examen », a conclu la même source.

ÉDITORIAL

Aujourd'hui, le monde s'est donné rendez-vous au carrefour de l'humanité et des consciences éveillées. Aujourd'hui, les silences se brisent et les chaînes de la honte cassent. Aujourd'hui, l'humanité ne veut plus se taire devant la souffrance des Ghazaouis. Aujourd'hui, la morale a décidé de reprendre ses droits. Cela fait plus de 600 jours que nous assistons en direct à des tueries de masse, des massacres perpétrés jour et nuit par une armée sans foi ni loi ni éthique. Son seul mot d'ordre : la vengeance et l'extermination à grande échelle. Même l'humanitaire est militarisé pour mieux exécuter les guets-apens. Une population privée de l'humanitaire qui, faut-il le rappeler, n'est pas seulement une étiquette que l'on colle sur une boîte de ration. L'humanitaire repose sur des principes d'impartialité, d'indépendance et d'humanité. L'entité

LE RENDEZ-VOUS DES CONSCIENCES

sioniste applique ses propres paramètres, interdisant l'intervention des agences des Nations unies, organisations non gouvernementales internationales... Le fascisme ne se réinvente pas, il se succède à lui-même. A Ghaza, après plus de 600 jours de génocide, c'est l'effondrement de la survie de base, de la dignité, de l'ordre international. Les gens font bouillir de l'herbe pour remplir des ventres creux, implorant le ciel car ne croyant plus à l'action des hommes. La faillite des politiques a ainsi contribué à l'effondrement, une destruction délibérée et systématique, du droit et de la légalité internationale. Plus de 600 jours après le 7 octobre 2024, le scénario est le même. Sommets, discours et résolutions se noient dans un euphémisme devenu légion.

Aujourd'hui, c'est d'une indignation citoyenne dont il s'agit. Un cri du cœur longtemps retenu qui vient mettre fin au silence ambiant, voire pire, au climat de résignation générale, cette fatalité qui s'y soude, telle une lamentable démission. Un état d'inaction qui se transforme, chaque jour davantage, en une abdication nauséabonde. Les sociétés civiles, avec toutes leurs différences, ont ainsi décidé qu'à partir d'aujourd'hui, cette fatalité, profondément déshumanisante, ne peut et ne doit plus tenir. L'inexcusable mutisme des nations qui cautionne cette paralysie, drapé de peur, d'alibis diplomatiques ou encore de culpabilité à géométrie variable, a, depuis beaucoup trop longtemps, dépassé les bornes de la décence. Mettre fin au supplice de la population de Ghaza mérite de venir pieds nus du fin fond du globe jusqu'aux portes de Rafah et de provoquer une aube nouvelle et abattre le mur de l'indifférence et de la complaisance.

El Moudjahid